



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche



07381-F



Distr. LIMITEE

ID/K.234/13
5 janvier 1977

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

INDUSTRIALISATION DES PAYS LES MOINS AVANCES

Rapport
du

Groupe intergouvernemental d'experts

Vienna, 15-24 novembre 1976

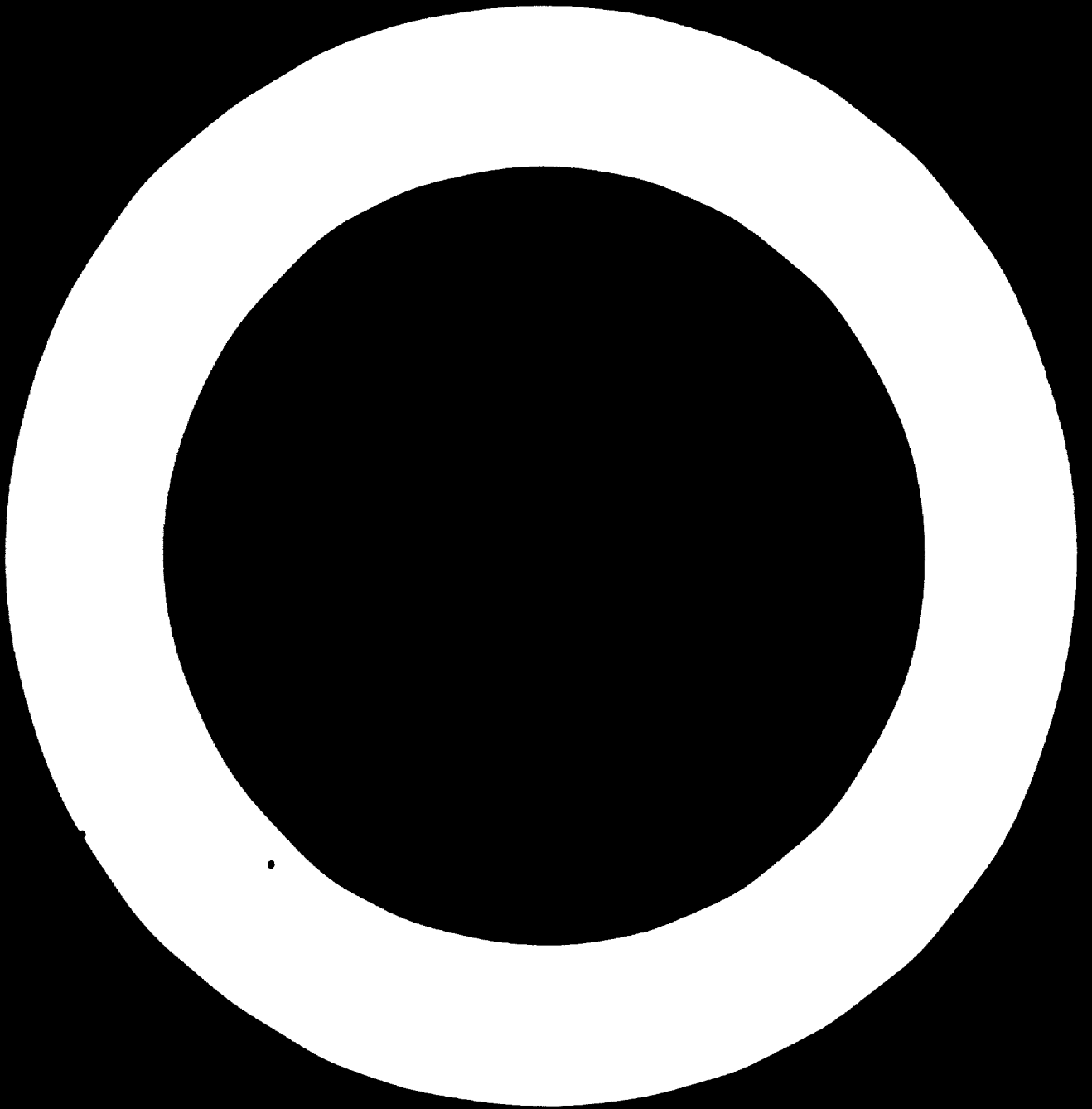


TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>	
RAPPORT DE LA REUNION	
INTRODUCTION	5
I. PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS LES MOINS AVANCES POUR ASSURER LEUR DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL; MOYENS DE SURMONTER LES OBSTACLES QUI S'OPPOSENT A LEUR INDUSTRIALISATION	8
Politique d'investissement	9
Rôle de la petite industrie et de l'artisanat	9
Projets d'industries rurales	11
Organismes semi-publics	11
Resserrement des liens avec les banques	12
Système de garantie des prêts	13
Infrastructure de soutien	13
Appui organique et institutionnel	14
Normalisation et contrôle de la qualité	15
Autres institutions	16
Etudes de faisabilité	16
Aide aux industries existantes	17
Projets clefs en main	18
Assistance à l'exportation	19
Formation de la main-d'oeuvre	20
Industries à effets d'entraînement	23
Coopération technique entre pays en développement	23
II. FORMULATION D'ACTIONS CONCERTÉES ET DE MESURES SPÉCIALES REQUISES POUR PERMETTRE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS D'ACCELERER LEUR INDUSTRIALISATION	25
Assistance technique	25
Transferts de techniques	27
Relations entre l'ONUDI et les pays les moins avancés	29
III. CONCOURS, FINANCIER OU AUTRE, DE SOURCES ÉTRANGÈRES D'AIDE PUBLIQUE POUR RÉALISER DIVERS PROJETS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS	30

Deuxième partie

RESUMES DES ETUDES PRESENTES PAR LES PAYS

I. AFGHANISTAN	32
II. BANGLADESH	34
III. BENIN	35
IV. BURUNDI	36
V. TCHAD	38
VI. ETHIOPIE	41
VII. NEPAL	45
VIII. NIGER	47
IX. SAMOA	48
X. SOMALIE	50
XI. SOUDAN	53
XII. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	55
XIII. HAUTE-VOLTA	57

ANNEXES

I. ORDRE DU JOUR	60
II. PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS LES MOINS AVANCES DANS LEUR EFFORT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL : ACTIONS ET MESURES SPECIALES POUR ACCELERER LEUR INDUSTRIALISATION	62
III. FORMULATION D'UNE POLITIQUE ET DE MESURES SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT LES MOINS AVANCES, SANS LITTORAL OU INSULAIRES	86
IV. LISTE DES PARTICIPANTS	98

Première partie

RAPPORT DE LA REUNION

INTRODUCTION

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'industrialisation des pays les moins avancés s'est réuni à Vienne (Autriche), du 15 au 24 novembre 1976, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

La réunion groupait 26 représentants des pays les moins avancés, des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Centre CNUCED/GATT du commerce international, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que des fonctionnaires et deux consultants de l'ONUDI. La dernière partie de la réunion a été suivie par des représentants d'institutions financières et de gouvernements prenant part à des programmes d'aide^{1/}.

Dans son allocution d'ouverture, M. E. Napoliello, parlant au nom du Directeur exécutif, a rappelé qu'à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en 1975, les pays en développement avaient affirmé leur conviction que l'industrie est un instrument dynamique de la croissance des pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux. Conformément aux objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, il convenait de reconsidérer les conditions propres aux pays les moins avancés, compte tenu notamment de l'objectif consistant à porter la part des pays en développement à 25 % au moins de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000.

Il fallait donc s'attacher tout particulièrement au développement de tous ces pays qui sont placés devant des problèmes différents des autres pays en développement, et dont 17 sans littoral, et concorder les actions afin d'insuffler une force nouvelle à leurs efforts.

^{1/} La liste des participants figure dans le document de l'ONUDI paru sous la cote ID/N.234/6/Rev.2.

Pour donner suite aux recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI et de l'Assemblée générale à sa septième session [résolution 3362 (S-VII)], un mécanisme spécial, chargé de pourvoir aux besoins en assistance spéciale des pays les moins avancés, avait été mis en place. Dans la division de la coordination des politiques, la Section des pays les moins avancés était chargée de centraliser les politiques, les stratégies et les mesures qui intéressent ces pays.

Dans ses observations liminaires, M. Kamal Ahmed, Chef par intérim de la Section des pays les moins avancés, a passé en revue certaines des activités de la Section. Celle-ci, a-t-il dit, avait fait un certain nombre de propositions intéressant divers secteurs industriels, en les regroupant en un dossier de projets qui a été adressé aux pays intéressés. En collaboration avec d'autres services de l'ONUDI, elle s'était employée à mobiliser, au titre d'accords soit bilatéraux, soit multilatéraux, des ressources provenant de donateurs extérieurs au système des Nations Unies. Un groupe spécial interdivisions avait rédigé un document de travail exposant les grandes lignes de la politique et des activités de l'ONUDI en faveur de ces pays. La Section avait également soumis à un certain nombre de pays un programme visant à faire l'inventaire des besoins en assistance technique pour rénover et exploiter au mieux les moyens industriels existants. Un autre programme, tendant à mettre à jour les études de faisabilité et à les présenter sous une forme susceptible d'intéresser les investisseurs potentiels, avait été proposé. La Section s'était mise en rapport avec la CNUCED, l'OIT et la FAO, afin de rechercher les domaines se prêtant à une action commune.

Un programme spécial, actuellement en cours, avait été institué pour les pays en développement sans littoral ou insulaires. La Section participait également de façon active aux activités consécutives grâce à des études de faisabilité, des usines pilotes de démonstration et d'autres projets dans la région soudano-sahélienne, où cinq pays sur sept comptent parmi les moins avancés.

Le Groupe d'experts a élu M. Hajid-ul-Haq (Bangladesh) aux fonctions de Président. Les deux Vice-Présidents étaient M. Ahmed Sheikh Issa (Somalie) et M. Evariste Ncabungufi (Burundi). M. A.N. Singh Thapa (Népal) a été élu Rapporteur, et M. P. Makhetha (Lesotho) Rapporteur suppléant.

L'ordre du jour est reproduit en annexe I. Il a été approuvé et adopté, après un amendement permettant aux représentants de soumettre individuellement les études relatives à leur pays.

Les documents ci-après ont été distribués aux participants, pour examen :

"Problèmes particuliers que rencontrent les pays les moins avancés dans leur effort de développement industriel : actions et mesures spéciales pour accélérer leur industrialisation"; document de travail de MM. N. Tandon et B. Tomé, consultants de l'ONUDI (ID/G.234/2)

"Formulation d'une politique et de mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires"; document de travail du Secrétariat de l'ONUDI (UNIDO/OED.17/Rev.1)

"Comment aider les pays les moins avancés à arrêter des politiques et des stratégies nationales ainsi que des plans appropriés leur permettant d'exploiter plus à fond leurs richesses propres en sorte qu'ils puissent assurer eux-mêmes leur croissance et diversifier leur économie"; document du Secrétariat de l'ONUDI (ID/WG.234/1)

"Integrated development of food and agricultural products conservation and processing industries in least developed countries"; document de la FAO (AGS : MIS/76/7)

Etudes relatives aux pays les moins avancés, soumises par les participants de ces pays.

A la clôture de la réunion, les participants des pays les moins avancés et des institutions des Nations Unies ont recommandé que le dialogue avec les pays les moins avancés se poursuive de façon régulière et permanente, et que l'ONUDI et d'autres institutions des Nations Unies organisent des réunions analogues au moins une fois chaque année. Il a été demandé que, dans la mesure du possible, ces réunions se tiennent dans des pays comptant parmi les moins avancés.

I. PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS LES MOINS AVANCES
POUR ASSURER LEUR DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL;
MOYENS DE SURMONTER LES OBSTACLES QUI S'OPPOSENT A LEUR INDUSTRIALISATION

Les discussions sur ce point se sont inspirées du document de travail établi par les consultants de l'ONUDI, dont le Groupe d'experts a décidé de faire une partie intégrante du présent rapport (voir annexe II), et sur les études soumises par les participants des pays les moins avancés (on en trouvera un résumé dans la deuxième partie du présent rapport).

La réunion s'est inquiétée de voir qu'à quelques exceptions près, la situation économique des pays les moins avancés, loin de s'être améliorée au cours des dernières années, n'avait fait qu'empirer. De fait, neuf pays comptant parmi les moins avancés accusaient des taux de croissance négatifs, la part du PIB réel provenant des industries manufacturières avait diminué, et les projections pour l'avenir, établies sur la base d'un taux de croissance continu, étaient loin d'être réconfortantes. Les obstacles nés de l'héritage d'un passé colonial, l'enclavement de 17 de ces pays, le faible taux d'alphabétisation, le sous-équipement, le chômage, la pénurie de ressources et l'insuffisance des moyens d'instruction exigeaient des mesures d'assistance spéciale et originales. Le Groupe a estimé qu'il importait au plus haut point de lancer une action pluridisciplinaire soutenue pour accélérer l'industrialisation de ces pays.

Il est ressorti clairement des débats que les pays les moins avancés étaient décidés à parvenir à l'indépendance économique. Ces pays s'efforçaient d'exploiter leurs ressources et leurs richesses naturelles, de se rendre moins tributaires des importations de produits alimentaires, de produits de consommation et de produits manufacturés, et de mobiliser leurs ressources intérieures. Néanmoins, les participants ont estimé que les difficultés étaient si graves et les obstacles si énormes que ces pays ne pourraient réussir à développer leur industrie sans un apport massif et ininterrompu d'assistance financière et technique efficace, à fournir dans les meilleurs délais.

Un autre point important qui a été mis en lumière est que les pays les moins avancés ont nettement conscience des grandes priorités et des orientations fondamentales qu'ils doivent suivre. Il est ainsi apparu que les plans nationaux accordaient la

priorité à l'agriculture, à l'infrastructure et à l'industrie. L'importance des industries de base était reconnue, tout comme la nécessité de disperser les industries, de décentraliser leur croissance, de recourir à des techniques à forte intensité de main-d'oeuvre, de développer les petites industries, les industries rurales et l'artisanat. Toutefois, les plans nationaux présentaient des lacunes, et les objectifs fixés n'avaient pu être atteints, faute d'une stratégie d'ensemble et de trains de mesures suffisants. Parmi les raisons du manque de coordination des efforts, on peut citer l'absence d'un corps d'experts à formation pluridisciplinaire et de moyens d'exécution efficaces, l'incertitude quant à la régularité de l'assistance financière et technique, l'insuffisance de la coordination entre les divers organismes gouvernementaux et une certaine hésitation à faire le premier apport si l'on n'est pas raisonnablement certain que d'autres suivront.

On trouvera, résumés dans les sections qui suivent, certains des éléments indispensables à tout processus d'industrialisation intégrée et diversifiée.

Politique d'investissement

Le Groupe d'experts a estimé que le rôle des investissements étrangers devait être clairement défini. Si l'industrie envisagée revêt un caractère fondamental ou prioritaire, et si le pays n'a pas les capitaux et les moyens nécessaires, il peut être opportun d'accueillir les investissements étrangers et même de chercher à les attirer. De même, il faudrait que le secteur privé sache quelle place lui est réservée dans le plan national, et les modalités selon lesquelles il pourrait décider d'y participer. Les politiques pourraient être définies de façon à préciser le secteur des investissements, les modalités de participation et les autres conditions de collaboration.

Rôle de la petite industrie et de l'artisanat

Le Groupe d'experts a estimé que l'industrialisation devait se faire selon un plan intégré englobant des entreprises différenciées tant par leur type que par leur taille. En effet, s'il importe au premier chef de développer les industries de base et les grandes industries, la promotion et le développement des petites industries et de l'artisanat méritent aussi une attention particulière. Les raisons qui militent en

faveur d'une assistance spéciale à ces secteurs sont de deux ordres. En premier lieu, le secteur de la petite industrie fournit d'excellentes solutions aux problèmes des pays les moins avancés : il aide à créer des emplois, offre des possibilités d'accès à des emplois non agricoles, favorise la décentralisation de la croissance, permet de spécialiser le personnel et encourage l'esprit d'entreprise. En second lieu, les petits investisseurs et les artisans, aux prises avec de graves difficultés, méritent qu'on leur accorde des mesures spéciales d'encouragement. Le Groupe d'experts a donc estimé qu'il importait de définir le secteur de la petite industrie dans chaque pays, afin de pouvoir lui fournir une assistance spéciale. A cet effet, mieux vaudrait fixer le plafond qui sert de critère en fonction des capitaux investis dans des immobilisations qu'en fonction de la main-d'oeuvre employée, vu la pénurie générale de capitaux et l'abondance de main-d'oeuvre. Il faudrait également définir chacune des professions artisanales, en sorte que ce secteur puisse bénéficier de mesures spéciales d'assistance.

Il conviendrait de mettre en place un réseau décentralisé de services de vulgarisation industrielle qui puissent évaluer les perspectives ouvertes aux industries, choisir les lieux d'implantation, estimer les besoins en capitaux et les débouchés potentiels, fournir des avis sur le choix des matières premières et du matériel, ainsi que sur la gestion (y compris les problèmes financiers, la planification et la commercialisation) et conseiller individuellement les entreprises. Une bonne partie de ces fonctions pourrait être assurée par des instituts de services industriels mis en place en diverses régions d'un pays. Peut-être serait-il bon de grouper crédit et assistance technique, en veillant à ce que l'organisme de vulgarisation soit directement en rapport avec les banques de développement ou les banques commerciales. Dans le cas des très petites opérations de financement, l'organisme de vulgarisation pourrait fournir rapidement une assistance financière aux petites entreprises.

Le Groupe a estimé qu'il était indispensable de dresser l'inventaire des produits qui pourraient offrir les meilleures perspectives d'avenir et d'établir des esquisses de projets possibles. Quelques produits pourraient même être réservés à la petite industrie.

Le Groupe d'experts a également souligné la nécessité d'assurer la complémentarité des grandes et des petites entreprises par des mesures encourageant la croissance d'industries d'appoint.

Le Groupe a estimé enfin qu'il importait d'organiser des débouchés extérieurs pour les métiers traditionnels. L'ONUDI, agissant en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, devrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, qui semble d'un intérêt particulier pour les pays sans littoral, ces produits ayant généralement une valeur élevée sous un faible volume. Il conviendrait d'accorder une attention toute spéciale au développement de l'esprit d'entreprise.

Projets d'industries rurales

Le Groupe d'experts a estimé qu'il fallait renforcer les liens entre le secteur de la petite industrie et l'économie rurale, et qu'il serait opportun d'implanter des industries intensives dans les régions rurales compte tenu de deux critères importants, à savoir : a) les ressources locales en main-d'oeuvre et en matériel; b) les besoins locaux, afin de faire de collectivités actuellement purement agricoles des collectivités agro-industrielles et de parvenir à une répartition uniforme, dans l'ensemble du pays, d'industries offrant de nombreuses possibilités d'emplois non agricoles. Le mieux semblerait être d'implanter ces industries dans les régions où l'on s'emploie à développer considérablement l'agriculture et où il existe des ressources énergétiques, ou dans celles où l'on installe de grands complexes industriels. Il importerait de faire en sorte que ce programme de développement bénéficie des crédits, de l'assistance technique et administrative, des installations et des moyens de formation nécessaires.

Organismes semi-publics

Le Groupe a estimé que l'application des programmes des pays les moins avancés serait grandement facilitée si ces derniers pouvaient créer des organismes semi-publics capables de se charger d'un certain nombre d'activités. Ces organismes, qui devraient avoir la souplesse, l'autonomie et l'efficacité d'entreprises commerciales tout en étant axés sur la promotion et le développement, pourraient avoir les fonctions suivantes :

- a) Construction de domaines industriels;
- b) Acquisition et fourniture de matériel sous contrat de location-vente;

- c) Acquisition et fourniture de matières premières et de produits d'appoint pour les industries;
- d) Commercialisation des produits industriels;
- e) Participation directe au capital social des entreprises.

L'introduction d'un système de location-vente pour les machines et le matériel permettrait de réduire considérablement les apports initiaux nécessaires, surtout dans le cas des petites et des moyennes industries. L'organisme semi-public pourrait acquérir et fournir machines et matériel, moyennant un versement initial correspondant à environ 5 % de leur valeur; s'il était possible d'étaler le remboursement sur une période de sept ou huit ans, le climat des investissements s'en trouverait radicalement changé. Aussi, le Groupe d'experts a-t-il estimé souhaitable que ces opérations soient confiées à des organismes semi-étatiques.

La création de tels organismes pourrait exiger une aide extérieure considérable, prévoyant l'octroi de dons et de crédits. Il serait préférable que l'assistance soit accordée essentiellement sous forme de dons plutôt que de crédits, sans doute que c'est le manque de fonds qui a empêché jusqu'à présent les pays de progresser plus rapidement, quels qu'aient été leurs efforts. Il se pourrait que l'assistance des diverses institutions intéressées s'impose.

Resserrement des liens avec les banques

Le Groupe d'experts a estimé qu'il était impératif que les moyens d'action des ministères de l'industrie et les réseaux de vulgarisation placés sous leur autorité aient des liens étroits avec les banques de développement, les banques commerciales et autres organismes de financement. Les fonctionnaires chargés de promouvoir les entreprises industrielles devraient, d'une part, pouvoir aider les emprunteurs à présenter leurs demandes de prêt sous une forme acceptable aux banques et, d'autre part, exposer correctement la situation à la banque pressentie.

Le Groupe a également recommandé que l'ONUDI aide les pays les moins avancés à obtenir des prêts d'institutions internationales de banque et de financement, et fasse en sorte que ces prêts soient accordés dans des délais beaucoup plus courts et selon des procédures beaucoup plus simples que ce n'est actuellement le cas.

Système de garantie des prêts

Le Groupe d'experts a estimé souhaitable que les pays les moins développés fassent le nécessaire pour que les politiques des banques commerciales en matière de prêts soient beaucoup plus positives et dynamiques. Ce résultat pourrait être atteint moyennant l'instauration d'un système de garantie des prêts, que la banque centrale de chaque pays administrerait au nom du gouvernement. En d'autres termes, c'est la banque centrale qui se porterait garant. Les banques commerciales participeraient à ce système en versant à la banque centrale 0,10 % par an de la somme approuvée ou non remboursée. Les sommes ainsi déposées seraient mises en réserve auprès de la banque centrale, ce qui couvrirait 75 % environ du risque.

Infrastructure de soutien

Toute politique d'industrialisation des pays les moins avancés exige une infrastructure. La meilleure stratégie consisterait à rechercher des centres de croissance possibles, en fonction de critères technico-économiques et sociaux. Si une infrastructure de base existe déjà dans l'un quelconque de ces centres, c'est là que devront porter les efforts. Il pourrait être indiqué, dans une deuxième phase, de s'intéresser aux centres de croissance potentiels où il n'existe pas encore d'infrastructure et d'y aménager des entreprises rurales et de grands complexes industriels, y compris les domaines industriels et autres moyens de production nécessaires. Ces centres, qui seraient dotés d'une importante infrastructure de soutien, exigeraient une aide et une assistance extérieure considérables.

Si un pays possède des richesses ou des ressources particulièrement intéressantes et si une industrie d'exploitation est techniquement possible mais économiquement non rentable faute d'une infrastructure de soutien, il conviendra d'assouplir les normes généralement appliquées pour évaluer le bien-fondé des projets. Dans de tels cas, il est de la plus haute importance que l'assistance extérieure soit canalisée par des institutions internationales. Ce serait en effet une erreur que de vouloir juger du bien-fondé d'un projet en fonction des seuls avantages locaux, sans tenir compte des nombreux avantages possibles pour l'économie et la société entières. Il importera de multiplier les cas concrets d'aide financière à l'infrastructure accordée par les organismes d'assistance.

Dans les pays où il existe un potentiel hydroélectrique, des mesures spéciales d'assistance s'imposeront, surtout s'il s'agit de pays sans littoral.

Le Groupe d'experts a estimé qu'il importait au plus haut point d'étudier ce sujet de manière approfondie et d'établir des plans directeurs pour l'infrastructure de soutien. Les institutions internationales fourniraient les experts nécessaires pour faire l'inventaire des besoins en la matière. Il faudrait en outre que les programmes d'infrastructure de soutien soient coordonnés à l'échelon régional.

Les pays sans littoral ou insulaires devraient bénéficier d'un appui et d'encouragements spéciaux pour le développement de leur infrastructure.

Appui organique et institutionnel

Le Groupe a reconnu que les organismes d'exécution des pays les moins avancés devaient être forts et efficaces, et qu'il importait que les ministères de l'industrie disposent de fonctionnaires qualifiés ayant une formation technico-économique. Il faudrait aussi que les ministères de l'industrie possèdent des moyens d'action puissants, appuyés par un réseau de vulgarisation décentralisé, afin qu'ils puissent sérieusement s'attacher à fournir des conseils tant en matière de technique qu'en matière de gestion et à stimuler l'esprit d'entreprise "sur le tas".

Les pays les moins avancés devraient être dotés d'un fort noyau d'experts à formation pluridisciplinaire, qui les aideraient à formuler leurs politiques, à constituer des systèmes d'information, à faire des enquêtes économiques et des études des possibilités de production industrielle, à établir des esquisses de projets et à mener des études de préfaisabilité et de faisabilité, à conseiller les gouvernements sur les types de matériel existant dans le monde, etc. Cette assistance serait nécessaire pendant cinq années au moins.

Il importe au plus haut point que l'ONUDI aide les pays les moins avancés en établissant des programmes réguliers, étendus sur de longues périodes, de services d'appui et de vulgarisation pour l'industrie. Ces programmes auraient les objectifs suivants :

- a) Mettre au point une politique et une stratégie d'implantation d'industries dans les régions urbaines et rurales;

- b) Mettre sur pied un programme de services de soutien aux industries (constitution de systèmes d'information, inventaire des projets possibles, des études de faisabilité);
- c) Aider à organiser un service de vulgarisation (technique et de gestion);
- d) Etablir une liaison efficace entre le service de vulgarisation et les institutions bancaires du pays;
- e) Faciliter l'exploitation des centres de services aux industries, des services communs et des ateliers mécaniques des domaines industriels;
- f) Mettre sur pied et exploiter un réseau de services industriels ruraux qui pourraient comprendre des ateliers d'entretien;
- g) Former des fonctionnaires nationaux qui pourraient se charger d'un programme de services de soutien.

Normalisation et contrôle de la qualité

Le Groupe d'experts a estimé que la normalisation et le contrôle de la qualité étaient des besoins d'importance fondamentale et a vivement recommandé qu'une aide extérieure substantielle soit fournie en ce domaine. Il a néanmoins été d'avis qu'il valait mieux dans les débuts ne pas imposer des normes trop strictes, qui risqueraient d'étouffer la production. Il devrait aussi être tenu compte de la qualité des matières premières autochtones. Les normes applicables à la consommation interne pourraient donc ne pas être aussi élevées que les normes applicables à l'exportation. Cependant, l'intérêt des consommateurs ne devrait à aucun moment être perdu de vue. Il faudrait veiller à ce que des centres d'essais soient établis à l'intention expresse de la petite industrie; ces centres ne se borneraient pas à déterminer si tel ou tel projet correspond aux normes établies, mais indiqueraient les raisons pour lesquelles le processus de fabrication n'a pas donné satisfaction et ce qu'il conviendrait de faire pour redresser la situation.

Autres institutions

Des recommandations ont été formulées en vue de la création de certaines institutions au niveau régional, à savoir :

- Instituts de formation à la vulgarisation desservant des groupes de pays et chargés de certaines disciplines telles que l'analyse scientifique de la demande, les principes de la productivité et la préparation des rapports de faisabilité. Ces instituts pourraient aussi contribuer à la formation des chefs d'entreprise.
- Centres d'adaptation et de mise au point des techniques élaborées dans d'autres pays, notamment dans les pays en développement.
- Centres de mise au point et de fabrication de l'outillage.

Le Groupe d'experts a considéré que les pays les moins avancés devraient être tenus au courant de l'existence de tous les instituts de ce genre dans le monde entier, afin qu'ils puissent bénéficier de leurs services. L'exemple de la Communauté de l'Afrique orientale, qui a créé dans chacun de ses pays membres des instituts répondant à leurs besoins spécifiques, pourrait profiter à d'autres pays peu avancés.

Dans les pays où un très grand nombre de personnes doivent recevoir une formation, les institutions nationales pourraient être utilisées pour mener à bien cette tâche.

Etudes de faisabilité

Le Groupe d'experts a estimé qu'il faudrait développer le potentiel autochtone dont disposent les pays pour exécuter les études de faisabilité. On pourrait y parvenir, notamment, en renforçant les systèmes d'information et en procurant des données statistiques, en exécutant des études de pré-faisabilité et en mettant sur pied des projets de création de services d'appui à l'industrie. Associer le personnel local à la préparation et à l'évaluation des études de faisabilité serait d'une importance capitale.

Il serait absolument nécessaire d'accorder à titre de don une assistance financière importante aux pays les moins avancés, afin de leur permettre d'engager des sociétés réputées pour l'exécution d'un grand nombre d'études de faisabilité. Ces études

devraient être confiées à des firmes possédant une expérience concrète de la fabrication destinée aux besoins locaux, et capables d'aborder les problèmes sous un angle pratique et non théorique. Ce type d'assistance aurait besoin d'être considérablement renforcé.

Il faudrait aussi assurer une continuité entre la préparation des études de faisabilité et leur exécution, en combinant l'assistance technique avec l'assistance financière. On pourrait obtenir ce résultat en associant les institutions financières aux opérations dès les débuts de la préparation d'une étude de faisabilité. L'ONUDI pourrait utilement constituer une documentation sur les sociétés intéressées par des projets spécifiques dans les pays les moins avancés, y compris, le cas échéant, la préparation d'études de faisabilité. L'ONUDI a un rôle de plus en plus important dans la préparation et la mise à jour des études de faisabilité et dans la promotion des investissements en faveur des divers projets industriels à exécuter dans ces pays. Il y aurait aussi intérêt à ce que l'ONUDI prépare à l'intention de ces pays des modèles d'accords de coopération technique pour divers types de projets, et leur fournisse les services consultatifs nécessaires.

Avec l'aide de la Banque mondiale, l'un des pays les moins avancés a établi un groupe spécial, chargé d'élaborer le plan d'une étude de faisabilité et, l'étude achevée, de vérifier qu'elle avait été exécutée selon les instructions données. Le Groupe d'experts a estimé qu'il y aurait intérêt à établir dans d'autres pays peu avancés des groupes similaires.

Aide aux industries existantes

Le Groupe d'experts a vivement recommandé que l'on fournisse des services d'experts pour assurer une meilleure utilisation des capacités industrielles existant dans les pays les moins avancés, le problème de la sous-utilisation de ces capacités se posant avec acuité dans nombre de ces pays. Il a d'autre part recommandé que l'on porte remède aux problèmes de désorganisation causés par le départ des techniciens étrangers, grâce à un programme d'assistance technique et d'assistance en matière de gestion spécialement adapté à la situation des pays les moins avancés où se posent de tels problèmes.

Projets clefs en main

Le Groupe d'experts a estimé qu'il y aurait intérêt à ce que l'ONUDI réunisse une documentation sur les sociétés qui, notamment dans les pays industrialisés, offrent des projets clefs en main pour des opérations à grande ou petite échelle. Il s'agirait de projets composés des éléments suivants :

- a) Choix de fournisseurs de réputation établie;
- b) Préparation d'un rapport de faisabilité;
- c) Fourniture de procédés de fabrication, avec plans et détails nécessaires;
- d) Formation de techniciens et d'ouvriers;
- e) Installation de l'équipement;
- f) Elimination pendant une période déterminée, de tout goulot d'étranglement dans la production.

Ce type de projet pourrait aussi convenir pour les petites industries.

Les projets clefs en main devraient être examinés dans leur totalité, y compris leur coût, et être adaptés de manière à ce que la participation locale soit aussi large que possible. Il faudrait veiller à ce que les brevets et redevances afférents à l'équipement et aux procédés de fabrication n'aient pas pour conséquence une exploitation des pays les moins avancés. Les organismes des Nations Unies devraient mettre au point une formule permettant de défendre à cet égard les intérêts des pays concernés. Quelques réserves ont cependant été formulées touchant les projets clefs en main :

- a) Ces projets ne contribuent pas toujours au développement des compétences techniques locales, et il faudrait veiller à ce que ce problème ne soit pas négligé;
- b) Ces projets étant parfois très coûteux, il serait nécessaire de limiter le plus possible les dépenses;

- o) Il est arrivé que certains contractants livrent au titre d'un projet clefs en main un équipement de seconde main, agréablement repeint, et que la chose ne soit découverte que lorsqu'il était déjà trop tard pour remédier à la situation. En outre, dans bien des cas, aucune disposition satisfaisante n'avait été prise pour former le personnel, assurer l'approvisionnement en pièces détachées, etc.

Il est extrêmement important que le pays intéressé acquière un niveau de compétence suffisant pour lui permettre de déterminer lui-même les types de projets clefs en main qui lui conviennent. Si le pays ne possède pas la compétence voulue, les organismes internationaux pourront l'aider à acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires et à négocier les projets qui l'intéressent. On a suggéré que les gouvernements eux-mêmes proposent les clauses qu'ils souhaiteraient voir inclure dans les contrats clefs en main, ce qui éliminerait un certain nombre de risques inhérents à ce genre d'opérations.

Le Groupe d'experts a souligné que l'ONUDI, la CNUCED et les autres institutions intéressées devraient aider les pays les moins avancés à établir des contrats spéciaux et à créer des services capables d'étudier et de négocier les projets clefs en main. En outre, les institutions concernées devraient réunir une documentation sur la question et la mettre à la disposition des pays les moins avancés.

Assistance à l'exportation

Le Groupe d'experts a souligné qu'un moyen utile et efficace d'aider les pays les moins avancés consisterait à mettre sur pied des projets d'assistance intégrée présentant un ensemble de solutions pour un certain nombre de problèmes connexes. Il serait bon que ces efforts aboutissent à des projets d'assistance multidisciplinaire avec participation accrue de l'ONUDI et des autres institutions spécialisées des Nations Unies. Des missions de courte durée de programmation et de consultation pourraient être organisées conjointement par l'ONUDI et le Centre du commerce international afin d'étudier les débouchés existant pour les produits industriels et de promouvoir les ventes. D'autres observations et suggestions ont été formulées, à savoir :

- a) L'assistance en vue de la promotion des exportations devrait être concentrée sur les produits spéciaux qu'un pays est spécialement bien placé pour produire;
- b) La principale source de devises des pays les moins avancés étant constituée par les produits primaires et les matières premières, une assistance serait très nécessaire pour le traitement de ces matières premières et pour la promotion des exportations d'articles semi-finis ou finis, afin que les pays intéressés puissent en tirer tout le profit possible;
- c) Les organismes des Nations Unies intéressés devraient réunir et diffuser des informations sur les débouchés que les produits industriels des pays les moins avancés peuvent trouver à l'étranger.

Formation de la main-d'oeuvre

Le Groupe d'experts a estimé qu'un vaste programme d'enseignement était nécessaire. Il faudrait introduire dans le système d'éducation des éléments de formation professionnelle et technique et le goût des activités concrètes. Pour ce qui est de la perspective à court terme, un programme de formation technique et de formation en matière de gestion, adapté aux besoins de l'industrie et harmonisé avec les objectifs généraux des programmes de développement national, devrait être mis sur pied. Dans beaucoup de pays peu avancés, la première mesure à prendre serait de procéder à un inventaire des besoins présents et futurs et d'élaborer un programme d'assistance. Des missions communes OIT/ONUDI/UNESCO pourraient être nécessaires pour déterminer les besoins.

Le Groupe d'experts a estimé en outre que l'OIT pourrait avoir à réserver dans ses programmes d'assistance une place spéciale à ce domaine d'activité.

Les besoins directs et immédiats de formation dans le secteur industriel ont été examinés plus avant, les experts considérant d'un commun accord que l'assistance devait en priorité aller à la gestion et à la formation technique et professionnelle. Pour ce qui est de la gestion, on pourrait utiliser diverses méthodes : formation dans l'entreprise, préparation de responsables de la formation, formation aux techniques de gestion pour les petites entreprises, formation en cours d'emploi et formation spéciale à la gestion des entreprises du secteur public et des entreprises mixtes. Pour la formation professionnelle, les moyens utilisés pourraient être l'apprentissage, le perfectionnement des connaissances en cours d'emploi et la formation de contremaîtres. La nécessité de former des techniciens de niveau intermédiaire a aussi été soulignée.

Le Groupe d'experts a reconnu que les besoins des pays les moins avancés étaient d'un type particulier, et que par conséquent un programme concret de systèmes de formation devrait être mis au point à l'intention expresse de ces pays : stages de formation spécialisée à l'étranger (notamment dans les pays en développement), équipes itinérantes de formation opérant dans les pays concernés, création d'établissements d'enseignement et de formation adaptés aux besoins, etc. Les experts ont aussi souligné la nécessité d'établir des prévisions pour les diverses catégories de personnel dont l'industrie aura besoin à long terme.

Les recommandations formulées à cet égard par le Groupe d'experts sont les suivantes :

- a) La formation professionnelle donnée par l'OIT devrait être de la plus haute qualité, et il conviendrait d'éviter tout expédient intérimaire;
- b) L'assistance de l'ONUDI devrait être plus efficace et de nouvelles mesures devraient être prises pour améliorer le système existant, grâce notamment à des cours spécialisés de formation répondant aux besoins des pays les moins avancés. Ces pays pourraient adopter un nouveau système dans lequel un coordonnateur de la formation en cours d'emploi serait en contact permanent avec les entreprises industrielles dans un pays déterminé. Ces entreprises s'adresseraient au coordonnateur pour lui demander conseil sur le type de formation à envisager. Lorsqu'une demande de ce genre aurait été soumise par l'intermédiaire du coordonnateur, un expert serait envoyé à pied d'oeuvre pour fournir l'aide nécessaire;
- c) Les universités locales devraient jouer un rôle actif et ne pas limiter leur activité à un enseignement théorique, mais dispenser une formation pratique et fournir des services consultatifs. En coopération avec les autres organismes des Nations Unies, l'ONUDI pourrait aider les universités à mettre sur pied des programmes de ce genre;
- d) Dans les cas, où pour recevoir un certain type de formation en cours d'emploi, il faut être titulaire d'un diplôme, des dispositions devraient être prises en coordination avec l'UNESCO pour donner aux intéressés la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires pour obtenir le diplôme exigé;

- e) L'Université des Nations Unies devrait jouer un rôle accru dans la préparation des responsables de la formation, en particulier pour les besoins du Programme alimentaire mondial, pour ceux du Programme de développement économique et social, et en vue de l'utilisation des ressources en matières premières;
- f) Il faudrait consacrer un gros effort à l'établissement d'un cadre institutionnel. Il serait nécessaire d'identifier les types d'institutions requis et leur fournir l'aide nécessaire;
- g) Une attention toute particulière devrait être accordée à la formation d'experts locaux, de sorte qu'il ne se crée pas de vide au départ des experts étrangers;
- h) Pour donner une formation aux ressortissants des pays les moins avancés, il faudrait faire appel aux entreprises qui, dans le monde entier, obtiennent les meilleurs résultats;
- i) L'ONUDI, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, devrait offrir un programme global de formation couvrant tous les emplois, depuis le planificateur jusqu'au personnel chargé du fonctionnement de l'usine. Cette formation serait de caractère multidisciplinaire et porterait sur la sélection et l'essai des matières premières, le conditionnement, la manutention et le transport, en sus de la fabrication et du traitement;
- j) L'expérience des pays en développement étant en rapport direct avec les besoins et la situation des pays les moins avancés, il conviendrait de l'étudier plus avant et de l'utiliser davantage. Préférence devrait donc être donnée aux moyens de formation existant dans les pays en développement, ainsi qu'aux ressortissants de ces pays pour dispenser la formation;
- k) Etant donné la pénurie de comptables qualifiés et d'experts en matière de calcul des coûts, il faudrait peut-être accorder une attention spéciale à la formation de comptables et à la création de systèmes de comptabilité dans les pays les moins avancés;

- l) La formation devrait devenir partie intégrante de tout projet industriel, et les programmes de formation ne devraient pas être soumis aux aléas des difficultés financières dont souffrent parfois les organismes des Nations Unies;
- m) Il serait nécessaire de créer des centres régionaux de formation qui couvriraient des domaines d'activité d'intérêt commun à plusieurs pays peu avancés.

Industries à effets d'entraînement

Le Groupe d'experts a particulièrement souligné que les pays les moins avancés pourraient choisir, en vue d'un développement intensif, certaines industries utilisant les ressources locales et ayant un effet d'entraînement sur divers secteurs de l'économie. Puissant instrument de transformation, cette méthode serait particulièrement efficace pour déclencher un développement régional d'ensemble. L'objectif serait d'identifier et de développer intensivement une activité centrale novatrice présentant des possibilités de développement rapide et capable de stimuler un grand nombre d'activités connexes. Le Groupe d'experts a considéré comme très important que l'ONUDI, en coopération avec d'autres institutions, aide les pays intéressés à identifier et créer des industries pour lesquelles ils sont largement dotés en matières premières, et qui pourraient donner une impulsion décisive au développement diversifié de l'économie nationale. Il pourrait être nécessaire de lancer un programme pour identifier les industries capables de jouer le rôle de premier moteur dans chacun des pays, et d'entreprendre des missions à pied à l'oeuvre pour déterminer les atouts dont ils disposent en matière d'infrastructure, de capacités d'organisation et de gestion, ainsi qu'en ce qui concerne la commercialisation et les autres éléments qui permettraient d'asseoir le programme envisagé sur une base solide et d'en assurer le succès. L'ONUDI a été invitée à établir un modèle et à mettre cette idée en oeuvre en fournissant à chaque pays les éléments nécessaires.

Coopération technique entre pays en développement

L'idée d'intensifier la coopération entre pays en développement pour aider les pays les moins avancés à réaliser leurs aspirations au développement industriel a été soulignée. Le Groupe d'experts a recommandé qu'un effort énergique soit fait pour créer un consortium de pays en développement ayant déjà réussi à se doter d'un cadre

de techniciens et de spécialistes autochtones, et qui aurait pour but exprès d'aider les pays les moins avancés. Cette association pourrait servir de cadre permanent à un effort soutenu de coopération et constituerait un symbole de solidarité, de respect mutuel et d'entraide parmi les pays en développement. Il faudrait bien entendu obtenir une assistance financière internationale. Ce consortium pourrait aider les pays les moins avancés pour la recherche technologique, les usines pilotes de démonstration et l'identification de partenaires appropriés pour les projets clefs en main. Dans certains cas, il pourrait aussi aider les pays les moins avancés à créer leurs propres usines.

Les organisations de consultants dans les pays en développement pourraient exécuter gratuitement des études de pré-faisabilité et de faisabilité pour les pays les moins avancés, sous réserve que certaines dépenses, telles que les frais de déplacements internationaux et les indemnités de subsistance pour les experts, soient couvertes par des institutions internationales.

II. FORMULATION D'ACTIONS CONCERTÉES ET DE MESURES SPÉCIALES REQUISSES POUR PERMETTRE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS D'ACCELERER LEUR INDUSTRIALISATION

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts a examiné les orientations et les procédures que l'ONUDI, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, devrait suivre pour fournir aux pays les moins avancés l'assistance technique dont ils ont besoin. Dans leur discussion, les participants se sont inspirés du document du Secrétariat de l'ONUDI intitulé "Formulation d'une politique et de mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires" (UNIDO/OED.17/Rev.1). Le Groupe, après avoir apporté quelques modifications à ce document, a décidé d'en faire une partie intégrante du présent rapport (voir annexe III). Le débat a porté essentiellement sur les formules nouvelles, allant au-delà des méthodes et des pratiques courantes, qui devraient permettre aux pays les moins avancés de résoudre les problèmes particuliers qui se posent à eux. Il a été fait état de la coopération entre l'ONUDI et la CNUCED, ainsi que des résolutions de CNUCED IV tendant à accroître le volume des ressources allouées aux pays les moins avancés. On a fait observer que ces pays recevaient souvent une assistance très inférieure à celle dont bénéficient les autres pays, faute de faire partie d'un groupement politique particulier donné ou de relever d'une autre sphère d'assistance. Il faudrait donc fixer un objectif pour parvenir à une répartition équitable des ressources. Il a également été proposé d'assouplir considérablement les formes et les modalités d'assistance de l'Organisation des Nations Unies. Son assistance ne devrait pas être compartimentée selon des pourcentages définis pour chaque élément : tant pour le personnel, tant pour le matériel, etc. Une plus grande latitude devrait être laissée aux pays, qui devraient pouvoir modifier les proportions de cette assistance.

Assistance technique

Lors de l'examen des suggestions et des recommandations contenues dans le document de travail précité, l'accent a été mis sur les points suivants :

- a) Pour ce qui est des mesures consultatives et administratives, le Groupe a adopté une recommandation supplémentaire demandant à l'ONUDI de formuler et de mettre en oeuvre, en coopération avec d'autres institutions, des programmes spéciaux d'assistance technique aux pays les moins avancés pour les problèmes de brevets, de redevances, de négociation de contrats, etc., que soulèvent les projets faisant appel à des capitaux étrangers;

- b) Pour ce qui est de la nécessité d'une assistance destinée à faciliter un développement intégré, des suggestions ont été faites concernant :
 - i) L'inventaire et la promotion des industries qui exercent un effet d'entraînement sur d'autres secteurs de l'économie, et notamment sur l'agriculture;
 - ii) La création d'industries à forte intensité de main-d'oeuvre, principalement dans les pays à très forte population où sévit le chômage;
 - iii) La formulation et l'exécution de programmes intégrés de développement rural;
 - iv) La formation d'experts autochtones;
- c) La qualité de l'aide que l'ONUDI fournit aux pays les moins avancés devrait être considérablement améliorée, afin de satisfaire aux besoins réels qu'impliquent leurs efforts soutenus de croissance et de diversification de leurs industries afin d'encourager ces pays dans la voie de l'autosuffisance;
- d) Pour ce qui est des mesures à prendre sur le plan financier, le Groupe d'experts est convenu que :
 - i) L'assistance financière des organismes de financement bilatéral ou multilatéral devrait de préférence être accordée sous forme de dons; dans le cas où seuls des prêts sont accordés, ces derniers devraient être consentis à des conditions particulièrement favorables;
 - ii) Les formes et les modalités de l'assistance technique devraient être modifiées de manière à ce qu'elles répondent mieux aux besoins réels des pays bénéficiaires; l'ONUDI devrait abandonner sa pratique actuelle, liée à un type d'assistance fixé une fois pour toutes;
 - iii) L'application de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale relative à la création du Fonds de développement industriel devrait être accélérée, et il faudrait faire en sorte que, sur les ressources mises à la disposition de ce Fonds, 75 % soient réservés aux pays les moins avancés;

- iv) Les fonds réservés aux pays les moins avancés au titre du programme des SIS et du programme ordinaire d'assistance technique devraient être reconsidérés et considérablement augmentés, de façon à atteindre au moins deux fois le niveau actuel;
- v) Une part importante des contributions volontaires versées à l'ONUDI devrait servir à l'exécution de divers programmes d'assistance aux pays les moins avancés;
- vi) L'ONUDI devrait prendre immédiatement des mesures pour rechercher des fonds supplémentaires, destinés notamment à la création de centres satellites d'information industrielle partout où le besoin s'en fait sentir dans les pays les moins avancés;
- vii) Des mesures devraient être prises pour que les crises financières du PNUD ne compromettent pas les divers programmes d'assistance à l'industrie en faveur des pays les moins favorisés;
- e) La nécessité d'une assistance supplémentaire pour consolider le système de planification en vigueur dans la plupart des pays les moins avancés a été soulignée. Les pays où il n'existe pas de système de ce genre devraient obtenir une aide pour en établir un. Le Groupe a noté avec intérêt l'assistance qu'offre l'ONUDI pour les aider à arrêter les politiques, les stratégies et les plans nationaux nécessaires à l'exploitation industrielle de leurs ressources intérieures.

Transferts de techniques

Les transferts de techniques sont un des grands sujets que le Groupe a examinés au titre du point 2 de son ordre du jour. Le Groupe a souligné la nécessité de choisir des techniques appropriées et de les adapter en fonction des facteurs économiques propres aux divers pays, et il a recommandé que des études pluridisciplinaires soient faites pour déterminer les types de techniques à retenir. Il a demandé que l'on envisage de préférence les techniques et les machines faisant appel à une main-d'oeuvre nombreuse. Etant donné que l'économie de la majorité des pays les moins avancés est caractérisée par une prédominance de l'agriculture, la priorité absolue en matière de transfert et d'adaptation des techniques devrait aller aux agro-industries et aux autres industries capables de satisfaire la demande locale et de rendre ces pays moins tributaires des importations.

Pour assurer le transfert des techniques il a été proposé de créer, là où il en est besoin, un mécanisme institutionnel qui pourrait revêtir la forme d'un conseil scientifique et technique complété par des comités correspondant aux divers secteurs d'intérêt, ou celle de centres de sélection et de transfert des techniques. Ces organismes s'attacheraient surtout à former des spécialistes locaux, à évaluer les avantages des techniques dont on envisage le transfert, et à assurer leur acquisition aux meilleures conditions. La CNUCED a été invitée à intensifier sa coopération avec l'ONUDI en ce sens. Le Groupe a estimé qu'à cette fin, le mieux serait d'envisager le problème par régions.

Les pays les moins avancés ont besoin d'une assistance extérieure pour développer leurs possibilités locales et devenir autosuffisants. Le Groupe a également recommandé que ces pays reçoivent une assistance pour leurs négociations avec les donneurs de licences, afin que les techniques leur soient transférées à des conditions raisonnables.

D'autres observations ou suggestions à ce sujet ont porté sur les points suivants :

- a) Dans beaucoup de secteurs industriels, la plupart des techniques actuellement disponibles ne conviennent pas aux pays en développement, et ceux-ci, dans certains cas, risquent d'acquiescer des techniques dépassées qui élèvent les coûts de production et perpétuent le faible niveau de qualité qui caractérise leurs produits. Dans d'autres cas, même s'il existe des machines modernes sur le marché, il peut être préférable de choisir du matériel plus ancien, faisant appel à davantage de main-d'oeuvre et pouvant être exploité par le personnel local. Ainsi, chaque pays devrait avoir des critères de sélection particuliers, qui dépendraient également du marché à approvisionner;
- b) Certains pays, et notamment les pays les moins avancés, ayant déjà entrepris des recherches pour mettre au point des équipements utilisant l'énergie solaire, il conviendrait de leur fournir une assistance pour leur permettre de poursuivre dans cette voie;
- c) Il faudrait également prévoir des programmes de formation très complets pour l'exploitation et l'entretien du matériel industriel;
- d) Lorsqu'une assistance financière est fournie pour les achats de matériel, les institutions de financement devraient se faire une règle d'accorder, dans toute la mesure du possible, la préférence au matériel disponible sur place;

- e) Les projets organisés par l'ONUDI, notamment les études techniques, devraient, chaque fois que cela est possible, faire appel à la collaboration de consultants ou d'experts locaux.

Relations entre l'ONUDI et les pays les moins avancés

Le Groupe d'experts a été unanime à souligner que l'ONUDI devrait rendre son action plus efficace et établir de meilleures relations avec les pays les moins avancés. A cette fin, il est très important que l'ONUDI devienne le plus tôt possible une institution spécialisée. Les gouvernements des pays les moins avancés devraient agir en ce sens et soulever cette question, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et de leurs délégations à l'Assemblée générale. Entre temps, il faudrait établir des filières directes de communication entre l'ONUDI et ces pays.

Les conseillers principaux hors siège pourraient jouer un rôle très important en se mettant directement en rapport avec les autorités des pays les moins avancés et en veillant à ce que les diverses institutions des Nations Unies coordonnent convenablement leurs efforts lorsqu'elles fournissent une assistance à ces pays dans le domaine industriel. Il a en conséquence été fortement recommandé que l'ONUDI augmente le nombre de ses conseillers principaux hors siège, et qu'elle réexamine la politique de leur affectation en sorte qu'ils soient envoyés en priorité dans des pays comptant parmi les moins avancés. Dans l'intervalle, l'ONUDI devrait s'efforcer de nommer des administrateurs adjoints dans les pays les moins avancés où il n'y a pas de conseiller principal en poste. Il a également été recommandé que l'ONUDI se charge de toutes les questions ayant trait au recrutement, à l'affectation et aux activités des conseillers principaux hors siège et des administrateurs adjoints. En outre, il a été suggéré que l'ONUDI et d'autres institutions des Nations Unies envisagent d'affecter du personnel local qualifié à la réalisation de projets qui bénéficient d'une aide des Nations Unies.

Enfin, il a été convenu que les recommandations concernant les politiques et les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés sans littoral ou insulaires devraient être portées à l'attention du Conseil du développement industriel.

III. CONCOURS, FINANCIER OU AUTRE, DE SOURCES ETRANGERES D'AIDE PUBLIQUE POUR REALISER DIVERS PROJETS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCES

Ce sujet, déjà évoqué lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour a été traité plus spécialement au titre du point 3, au cours de la dernière partie de la réunion, à laquelle assistaient également des représentants d'institutions financières et techniques.

Il a été observé que les pays les moins avancés souhaitent vivement développer leur potentiel industriel et obtenir une part d'investissements ou de moyens de financement plus importante que celle qu'ils ont reçue jusqu'à présent pour le secteur industriel. Si la formulation et la réalisation des programmes de coopération internationale incombe au premier chef au pays intéressé, une aide technique et financière de l'ONUDI et d'autres organismes n'en est pas moins indispensable. Le Groupe d'experts a estimé que, pour relever la part des pays les moins avancés dans la production industrielle mondiale, certaines mesures s'imposaient, et notamment :

- a) trouver les moyens pratiques de soumettre les projets bancaables à l'attention des centres industriels et financiers;
- b) Mettre sur pied et développer dans les pays les moins avancés un mécanisme pour la réalisation des études de faisabilité et pour l'évaluation de la rentabilité des divers projets industriels;
- c) Assurer un dialogue permanent entre les pays les moins avancés, les pays donateurs et les institutions internationales.

Il a été demandé à l'ONUDI de faire tout son possible pour trouver des fonds et obtenir une aide financière supplémentaires auprès des gouvernements qui ont des programmes d'aide et auprès des institutions financières de développement. La plupart des pays les moins avancés ayant quelques difficultés à faire connaître leurs besoins en capitaux d'investissement et en connaissances techniques, il a été demandé à l'ONUDI de les aider à :

- a) Renforcer leur capacité d'entreprendre des études de préinvestissement, d'identifier et de préparer les projets et de rassembler, dépouiller et diffuser des renseignements et des données qui puissent aider les institutions financières, les gouvernements et les autres investisseurs potentiels à fonder leurs décisions en matière d'investissements;

- b) Aider les centres de promotion industrielle qui existent dans les pays à favoriser la réalisation des projets d'investissements rentables, une fois qu'ils ont été sélectionnés;
- c) Diffuser à un cercle aussi étendu que possible d'institutions de financement, de gouvernements et d'industriels les renseignements que les pays les moins avancés lui auront fait tenir concernant leurs besoins en investissements;
- d) Etablir un réseau de liaisons entre les pays les moins avancés et l'ONUDI, d'une part, et le cercle d'investisseurs précités d'autre part;
- e) Etablir, dans les pays industrialisés, des offices de promotion des investissements ou des centres de développement financés sur des ressources extra-budgétaires. Ces services, qui permettraient d'atteindre un nombre beaucoup plus grand d'investisseurs potentiels constitueraient une filière permanente de communication avec les milieux industriels et financiers. Ils pourraient également jouer un rôle très utile dans la recherche de sociétés susceptibles de s'intéresser à un projet donné. Leur activité ne se limiterait pas à soumettre des projets rentables, mais s'étendrait à la fourniture de conseils aux pays les moins développés quant à la meilleure manière de recueillir des fonds, d'acquérir des connaissances techniques, des renseignements industriels, etc.

Le Groupe d'experts a invité le Directeur exécutif de l'ONUDI à demander aux divers fonds, tels que le Fonds arabe, le Fonds du Venezuela, le Fonds du Nigéria, le Fonds spécial de l'OPEP, le Fonds spécial du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), etc., de réserver une partie importante de leurs ressources à l'aide à l'industrialisation des pays les moins avancés. Ces sommes pourraient servir à fournir, dans le domaine de l'industrie, l'assistance technique spéciale dont les pays les moins avancés ont effectivement besoin, et à alimenter les institutions financières de développement de ces pays qui, à leur tour, les prêteraient à des petites ou des moyennes industries ou financeraient des organismes non-bancaires d'encouragement afin d'aider ces pays à renforcer leurs services organiques.

Deuxième partie

RESUMES DES ETUDES PRESENTÉES PAR LES PAYS

I. AFGHANISTAN

L'Afghanistan est essentiellement un pays agricole. Il n'en possède pas moins un secteur industriel bien établi que la politique gouvernementale vise à étendre progressivement afin de développer la fabrication de produits d'exportation et de produits de substitution aux importations.

Les principales industries importantes en expansion sont les usines de textiles, les cimenteries, les sucreries; elles sont tributaires de matières premières produites dans le pays. On pousse la production d'électricité afin de favoriser la croissance intérieure et l'expansion industrielle. L'industrie minière est importante; on exporte du gaz naturel; il existe des possibilités d'exploitation du pétrole; et l'extraction du fer et du cuivre fait l'objet de recherches poussées. Des mesures sont prises pour améliorer les structures, la gestion et le contrôle du commerce et de l'industrie. Une banque de développement industriel a été créée, et le Gouvernement a nationalisé les banques commerciales afin de faciliter les investissements.

Les objectifs du Gouvernement sont les suivants :

- a) Elever le niveau de vie en accélérant le développement industriel et agricole et en diversifiant les industries;
- b) Créer des emplois nouveaux et intensifier la formation de cadres, d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers spécialisés, etc.;
- c) Assurer une répartition uniforme des nouvelles activités industrielles.

Comme dans tous les pays en développement, l'expansion industrielle connaît des difficultés et est soumise à des contraintes. Les capitaux sont insuffisants pour financer les réalisations qui s'imposent, et le pays doit rechercher une assistance auprès de sources extérieures. Nombre d'entreprises établies sont exploitées en-dessous de leur capacité nominale. Les techniciens sont en nombre insuffisant, et il faut former une nouvelle génération de cadres capables d'assumer la gestion des entreprises existantes ou envisagées.

Une amorce de planification industrielle est en cours, mais elle n'est pas encore aussi avancée qu'il serait souhaitable; des méthodes plus poussées sont indispensables, tant pour les besoins de la planification que pour ceux de l'évaluation.

Le Gouvernement aimerait bénéficier d'une assistance pour deux projets, l'un relatif à l'élevage, l'autre à la sylviculture. Il importe de tirer parti d'une ligne de force de 33 000 kV; cette ligne traverse une vaste zone non irriguée où abondent les eaux souterraines. L'électricité pourrait être utilisée pendant les actuelles périodes creuses, par exemple pendant les week-ends où les usines sont fermées, ou tard dans la nuit, période où les particuliers s'en servent moins. Il serait utile de creuser des puits profonds dans cette région et d'utiliser l'eau pour aménager des pâturages destinés à un projet d'élevage qui servirait de base à de nombreuses agro-industries (abattoirs, tanneries, laiteries, etc.).

Le second projet a trait à l'exploitation rationnelle des ressources forestières du pays. Il comporterait au moins deux phases :

- a) Exploitation des forêts existantes selon des principes techniques ou scientifiques, afin d'éviter que l'on n'en fasse un usage abusif et qu'elles ne disparaissent rapidement;
- b) Exploitation du bois des forêts pour l'ameublement et la construction, de façon telle qu'il n'y ait pas de déchets (ces derniers sont actuellement estimés à plus de 50 %). De nouvelles industries de travail du bois pourraient être mises en place, telles que scieries, fabriques de contre-plaqué, de panneaux de particules et d'agglomérés. Certaines de ces industries utiliseraient le bois proprement dit, d'autres pourraient utiliser les déchets de bois.

II. BANGLADESH

Au Bangladesh, le secteur industriel contribue pour quelque 10 % au PNB, chiffre qui est un des plus faibles du monde. Les modestes efforts d'industrialisation ont surtout donné des résultats pour le jute, les textiles, le sucre, les huiles alimentaires, le traitement des fruits, le traitement et la mise en conserve de poissons, le papier, l'imprimerie, le cuir, les industries forestières, la sériciculture, le thé, etc. La situation actuelle, aussi peu satisfaisante qu'elle soit, n'en représente pas moins une amélioration par rapport à celle qui existait en 1947, lors de la partition de l'Inde, où le secteur industriel ne représentait qu'environ 4 % du PNB de la région. L'agriculture, qui reste le principal secteur de l'économie, compte pour environ 60 % du PNB.

Les difficultés auxquelles se heurte le Bangladesh dans son développement industriel sont l'impossibilité de trouver des ressources nouvelles à mettre en valeur, l'insuffisance de l'infrastructure, le manque de capitaux et de techniques adéquates, la pénurie de personnel de direction, d'encadrement et d'ouvriers qualifiés, l'absence d'esprit d'entreprise, etc. La guerre de 1971, qui a dévasté les industries et l'infrastructure, n'a fait qu'aggraver les difficultés. La densité particulièrement forte de la population est une autre source de problèmes.

Pour surmonter ses difficultés et étendre son activité industrielle, le Bangladesh a adopté une politique de développement du secteur industriel, tant public que privé, qui bénéficie d'exonérations fiscales importantes et de nombreuses mesures d'encouragement. Il a également encouragé les investissements privés étrangers, et de nombreuses facilités ont été accordées aux sociétés étrangères. Le Gouvernement a lancé en 1973 un plan de développement quinquennal dans le cadre duquel 1,2 milliard de dollars des Etats-Unis seront consacrés au développement industriel.

Le Bangladesh a soumis à l'ONUDI une longue liste de projets d'assistance technique dans des secteurs prioritaires. L'ONUDI a approuvé 12 projets représentant au total plus de 900 000 dollars. Le Bangladesh a l'intention de soumettre à l'ONUDI une demande d'assistance pour 15 autres projets relevant de secteurs prioritaires, et dont la réalisation à bref délai aiderait au développement industriel du pays.

III. BENIN

La République populaire du Bénin a décidé depuis quelques années de s'orienter vers une économie nationale indépendante et moderne, en se proposant les buts suivants :

- a) Intensifier par tous les moyens la production intérieure, condition indispensable à tout progrès économique du pays;
- b) Etablir les bases d'une industrie qui puisse communiquer un élan à l'économie nationale;
- c) Réorganiser les entreprises publiques ou semi-publiques pour accroître la productivité;
- d) Implanter de nouvelles industries là où il existe des matières premières;
- e) Assurer la formation d'un personnel local capable de contribuer au développement industriel;
- f) Coordonner le développement économique selon des méthodes scientifiques de planification. Dans cette optique, l'industrialisation ne serait pas un simple prolongement du développement de l'agriculture : ces deux secteurs seraient menés de front et s'épauleraient mutuellement.

L'industrie doit pouvoir satisfaire les besoins des travailleurs (nourriture, habillement, logement, emploi, meilleure instruction, santé). Le but visé est que le pays parvienne à l'autosuffisance, et puisse même exporter ses excédents.

Malgré les efforts du Gouvernement, le développement industriel est resté faible jusqu'à 1976. Plusieurs entreprises industrielles se sont lancées dans la transformation des matières premières d'origine agricole, les productions les plus importantes étant l'huile de palme, les matériaux de construction et les textiles. Parmi les entreprises moyennes, on peut citer des fabriques de chaussures, des usines de préparation d'aliments pour le bétail, des usines de parfums, ou encore des usines de traitement des métaux, des usines d'assemblage d'automobiles et de bicyclettes, des minoteries, etc.

IV. BURUNDI

Avant la proclamation de l'indépendance, en 1962, le Burundi ne comptait que quelques petites entreprises dont la capacité était sous-utilisée. Il s'agissait essentiellement de filiales d'entreprises étrangères qui répugnaient à faire des investissements importants dans le pays. Une des premières tâches fût donc de demander aux compagnies étrangères de moderniser leurs usines et leur matériel. Les résultats ne furent, hélas, pas satisfaisants.

Dans son programme de développement industriel, le Gouvernement se propose essentiellement un double objectif : a) favoriser, après enquêtes et études, la création de nouvelles industries nationales; b) aider les industries existantes et rechercher de nouveaux débouchés pour leurs produits. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a promulgué un code des investissements très favorable aux investisseurs. Il prévoit notamment des exonérations partielles d'impôts, et l'exemption des droits de douane sur les machines et les matières premières importées dont les entreprises ont besoin pour exercer leur activité. Par ailleurs, le Gouvernement s'efforce de passer des accords avec les pays limitrophes afin de trouver des débouchés aux produits manufacturés. Des accords de coopération technique et économique ont déjà été conclus avec les Gouvernements du Gabon, du Rwanda et du Zaïre.

Pour favoriser l'industrie, le Gouvernement a créé un important département de l'industrie et de l'artisanat, où plusieurs experts de l'ONUDI recherchent, en coopération avec des fonctionnaires locaux, les possibilités de réalisation industrielles rentables. Plus de 20 projets ont ainsi été proposés de 1974 à 1976; 13 d'entre eux ont été retenus et sont, soit achevés, soit en cours de réalisation. Grâce à ce système, le Gouvernement a pu faire de considérables économies en devises étrangères, créer de nouveaux emplois et accroître le pouvoir d'achat de la population locale.

Les difficultés particulières que le Burundi rencontre pour développer son industrie sont essentiellement les suivantes :

- a) Le pays étant sans littoral, les frais de transport des importations et des exportations sont très élevés et compromettent la compétitivité des produits manufacturés sur les marchés étrangers;

- b) L'absence de techniciens spécialisés dans divers domaines rend difficile une utilisation intensive des matières premières et des ressources minérales existantes;
- c) Le manque de connaissances et d'expérience empêche d'utiliser des techniques éprouvées, une fois qu'un projet, après examen, a été reconnu rentable.

Le Burundi aimerait bénéficier dans ce domaine d'une assistance plus poussée de divers organismes des Nations Unies.

V. TCHAD

Malgré la politique d'industrialisation que le Gouvernement a adoptée dès les tout débuts de l'indépendance, le Tchad reste très en retard par rapport à ses voisins, mieux doués par la nature. Si le nombre des entreprises industrielles n'a pas augmenté de façon satisfaisante, c'est que le pays s'est heurté à de nombreuses difficultés, imputables en grande partie aux conditions naturelles : longues distances, qui rendent les transports difficiles et onéreux et entraînent des frais d'entreposage et des charges financières considérables; exiguité du marché, qui empêche l'amortissement des immobilisations; coût très élevé de la construction; rareté des matières premières locales; alimentation en énergie électrique insuffisante et coûteuse.

Outre ces difficultés, d'autres problèmes, qui touchent aux structures, viennent freiner le développement industriel du pays :

- a) Absence d'infrastructure industrielle, qui décourage les investisseurs, lesquels ne peuvent trouver ni terrain prêt à recevoir une usine, ni environnement industriel favorable au lancement de nouvelles industries;
- b) Manque de crédits pour la création de petites ou de moyennes entreprises, la population ayant très peu tendance à épargner. Le problème du financement est également dû au fait qu'il est très difficile aux petits investisseurs nationaux d'obtenir des prêts bancaires;
- c) Pénurie de techniciens autochtones et insuffisance de la formation professionnelle, ce qui oblige souvent à faire appel à des techniciens étrangers, trop coûteux pour de petites entreprises.

Enfin, le Tchad connaît une série de difficultés communes à tous les pays sans littoral et à faible population :

- a) Pour de nombreux produits industriels, le marché intérieur actuel est trop limité. Cependant, la capacité de production des machines mises en vente sur le marché international ne cesse de croître. Pour pouvoir faire des économies d'échelle ou simplement créer une usine ayant un marché correspondant à sa capacité de production, il faudrait théoriquement que les pays voisins combinent leurs ressources afin de créer des entreprises

communes. Jusqu'ici, les tentatives du Tchad dans ce domaine n'ont pas abouti. La plupart des matières premières sont importées, et il n'est pas rentable de les transporter jusqu'au Tchad, pays situé au milieu du continent africain, puis de réexporter les produits finis vers les pays voisins, où les principaux marchés sont généralement dans les ports;

- b) Le pays n'a toujours pratiquement pas d'ingénieurs autochtones spécialisés en électronique, en électricité, en automation et autres techniques modernes. En revanche, il y a pléthore de main-d'oeuvre non spécialisée. Le matériel que l'on propose au Tchad est généralement très coûteux (surtout si l'on tient compte des frais de transport, d'assurance et de montage); il fait appel à des techniques de plus en plus complexes, et exige des entretiens périodiques que seuls des techniciens très spécialisés peuvent assurer. Le pays a besoin de machines simples, robustes, faciles à exploiter et à réparer sur place;
- c) Des difficultés analogues se présentent pour ce qui est de la gestion. Les modèles d'organisation proposés, les stages et les séminaires sur les problèmes de gestion, sont fondés sur des méthodes qu'il est très difficile d'appliquer au Tchad où il n'existe ni comptables qualifiés, ni ordinateurs, ni statistiques sérieuses pour l'ensemble des opérations commerciales.

En 1972, le Gouvernement a décidé de créer le Bureau de promotion industrielle du Tchad (BPIT), cheville ouvrière qui doit permettre au peuple tchadien d'assurer son industrialisation. Ce Bureau travaille en coopération avec les autres départements de la fonction publique, et notamment avec la Direction de l'industrie et la Direction de la planification. Cette décision a été prise afin d'améliorer la situation dans laquelle l'industrie se trouvait alors. Le BPIT, créé avec une aide financière des Nations Unies, vient de commencer à fonctionner. Ses fonctions sont les suivantes :

- a) Rechercher et formuler des projets rentables qui justifient un investissement;
- b) Rechercher et intéresser les investisseurs;
- c) Fournir une assistance technique pour la réalisation des projets;

- d) Le cas échéant, à la demande du promoteur, aider à la gestion des entreprises ainsi établies et assurer la formation de leur personnel.

Le BPIT, qui est chargé des petites entreprises autochtones, a en outre pour mission de favoriser les initiatives industrielles à tous les niveaux. Il met donc ses services à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'industrialisation du pays, presse les entrepreneurs éventuels, les informe, les conseille et les met en rapport les uns avec les autres. L'action du BPIT a déjà commencé à porter des fruits; avec son aide, plusieurs petites entreprises ont pu démarrer et continuent à bénéficier de son assistance technique. Actuellement, le Bureau recherche des investisseurs pour réaliser les projets de moyenne envergure dont il a reconnu la rentabilité et établi la formulation.

Indépendamment des résultats concluants obtenus par le BPIT, un certain nombre de réalisations importantes (complexe de raffinage du sucre, usine de matériel agricole, usine d'huile de coton) sont sur le point d'être mises en chantier.

Les travaux du BPIT et la détermination du Gouvernement tohadien d'encourager le développement industriel permettent d'espérer de nouveaux progrès au cours des années à venir. Il ne faut pas cependant perdre de vue que les graves problèmes évoqués ci-dessus continueront longtemps encore à se poser.

VI. ETHIOPIE

L'agriculture joue un rôle prédominant dans l'économie éthiopienne. La part de l'industrie dans le PIB est modeste. En revanche, si l'on en juge par son taux de croissance, le secteur industriel est un des plus dynamiques de l'économie, avec un taux moyen de 3 % par an pour la production réelle pendant la période comprise entre 1967/68 et 1973/74. Le taux de croissance de l'emploi dans ce secteur a été de 3,6 % par an entre 1966/67 et 1972/73. Parmi les usines qui ont été construites au cours des dernières années, un certain nombre dépend étroitement des importations de matières premières. Les renseignements concernant les petites entreprises sont incomplets, mais il semble que leur production se développe à un rythme nettement inférieur à celui des entreprises plus importantes. Jusqu'à présent, les petites entreprises n'ont bénéficié que d'un soutien organisé très limité.

L'Ethiopie a appliqué successivement trois plans quinquennaux de développement. Le dernier mis en oeuvre, qui s'étendait sur la période 1968-1974, fixait les objectifs suivants pour le secteur manufacturier :

- a) Encourager la transformation des matières premières locales existantes;
- b) Continuer à encourager les industries de remplacement des importations;
- c) Fournir aux agriculteurs des équipements, des approvisionnements et des biens de consommation à bas prix;
- d) Aménager de nouveaux centres de croissance urbaine, en plus des zones industrielles déjà installées à Asmara, Addis-Abéba et Dire Dawa, pouvant fournir des débouchés à la main-d'oeuvre locale grâce aux industries manufacturières et de transformation;
- e) Aider particulièrement les industries qui exercent une influence sur les autres secteurs grâce aux relations amont ou aval;
- f) Encourager l'emploi de l'abondante main-d'oeuvre non spécialisée.

Un des principaux problèmes de l'industrialisation tient à l'absence d'un plan concret de développement, tant au niveau national que sectoriel. Jusqu'à une date toute récente, les moyens de production industrielle étaient la propriété d'un petit

nombre de capitalistes éthiopiens et d'investisseurs étrangers, de sorte que les décisions relatives aux productions et aux investissements, à leur choix et à leur orientation, n'avaient pas pour but de provoquer une croissance dynamique de l'industrie nationale : l'objectif à atteindre consistait à amasser des profits exorbitants. Aussi les investissements se concentraient-ils sur quelques sous-secteurs lucratifs tels que les produits alimentaires, les boissons et les textiles. Il n'y a pas eu jusqu'à présent de politique ni d'objectif définis concernant le rôle de l'industrie et ses contributions possibles à l'économie dans le domaine de l'emploi.

Il existe un second problème, dû au fait que l'exploitation de nombreuses entreprises industrielles dépend étroitement des importations de matières premières et de biens intermédiaires. L'évolution actuelle de l'agriculture se poursuit sans qu'il soit tenu compte des besoins du secteur industriel, et cette absence de politique sur les transferts de ressources intersectoriels a privé l'industrie des avantages qui auraient résulté d'un approvisionnement peu coûteux et régulier en éléments de production.

Un autre problème de politique générale tient à l'absence d'un système établi pour l'établissement, l'évaluation et l'exécution des projets. Il n'y a pas de politique arrêtée pour le choix des techniques à adopter en vue des divers projets et programmes de ce secteur. En conséquence, le secteur de la petite entreprise a été négligé, malgré les possibilités qu'il recèle en ce qui concerne les créations d'emplois, la répartition des revenus, la limitation des importations de capitaux et des besoins en technologie, l'emploi de la main-d'œuvre et des ressources locales, etc.

Les cadres directeurs et les analystes financiers sont en nombre très insuffisant. Le personnel étranger est donc chargé d'établir les études de faisabilité, les études techniques, les spécifications, d'assurer la supervision des travaux de construction et d'installation. Cet état de choses entraîne un renchérissement des projets industriels et perpétue la dépendance du pays à l'égard des pays développés pour l'industrialisation, dépendance qui retarde à son tour le développement d'une industrie d'inspiration locale et intégrée.

Non moins importants sont les obstacles qui s'opposent au développement de certaines industries locales et à effet d'entraînement comme la sidérurgie et les industries chimiques de base (engrais, pétrochimie, etc.). Les impératifs économiques et technologiques excluent, dans ces sous-secteurs, les entreprises dont la capacité de production est inférieure à un certain niveau. Cependant, en raison de l'exigüité du marché, les investissements nécessaires à ce type d'industries ne sont pas encore rentables. C'est pourquoi il est difficile de fabriquer localement, à des prix raisonnables et en quantité voulue, les produits mécaniques, les machines agricoles, le matériel électrique et autres produits importants.

La faiblesse de l'épargne intérieure est un autre facteur limitatif. Pour certains projets industriels, on ne dispose pas des ressources nécessaires pour financer les dépenses d'équipement et d'exploitation telles que, par exemple, le recrutement du personnel et des consultants étrangers. Ce manque de ressources a souvent été la cause de retards dans la réalisation des projets. Cependant, le contrôle des changes est un problème encore plus grave.

Il faut donc faire appel d'urgence à une assistance financière et technique extérieure adaptée au climat politique, économique et social du pays, complément indispensable aux ressources et aux efforts nationaux. Il est à noter toutefois que cette assistance extérieure n'est qu'un palliatif aux ressources nationales, étant donné l'objectif ultime d'autonomie économique poursuivi par l'Ethiopie.

Pour aider les pays les moins avancés (y compris l'Ethiopie) à accélérer leur industrialisation, les organisations d'aide internationale, bilatérale ou multilatérale pourraient adopter les mesures suivantes :

- a) Une assistance technique et financière devrait être fournie à ces pays pour les aider à établir les politiques et les plans voulus pour une industrialisation plus rapide. Ces politiques tendraient en particulier à la création d'industries de base formant l'assise industrielle de l'économie. L'accent y serait mis sur les projets industriels créateurs de moyens de production, générateurs de relations intersectorielles et interrégionales et ayant un effet multiplicateur maximum;

- b) Un programme spécial d'assistance devrait être élaboré pour le développement des industries rurales;
- c) Un appui contenu devrait être octroyé à ces pays pour remédier au manque de personnel de consultation et d'exploitation au niveau des cadres supérieurs et des cadres moyens, grâce à des programmes de formation dans le pays, à des bourses de perfectionnement, à des séminaires, etc.;
- d) Les pays fournisseurs d'une assistance bilatérale ou multilatérale devraient coordonner et programmer en commun leur aide à ces pays afin de tendre à un impact maximum sur le développement du secteur industriel, au lieu de poursuivre la pratique actuelle consistant à disséminer l'assistance sur toutes sortes d'activités.

VII. NEPAL

Le Népal en est au tout premier stade du développement industriel. D'après les estimations les plus récentes, la part du secteur agricole dans le produit intérieur brut est de 69 % aux prix du marché, et celle du secteur manufacturier (à l'exclusion des industries de village et de l'artisanat) dépasse à peine 3 %. Toute la population se consacre à l'agriculture. Le pays, montagneux et enclavé, est désavantagé par un relief extrêmement accidenté. Exception faite d'énormes richesses hydroélectriques encore inexploitées, les ressources naturelles recensées ne sont pas abondantes. La balance commerciale du pays avec son puissant voisin, l'Inde, est déficitaire et se détériore d'année en année. La situation géographique et l'insuffisance des transports rendent difficile la création d'industries d'exportation importantes. Heureusement, le pays a pour lui la beauté de ses paysages, la chaîne de l'Himalaya, ses sculptures sur bois et ses temples, qui attirent un nombre sans cesse croissant de touristes.

Le Gouvernement népalais a adopté une politique qui consiste à développer les agro-industries et à créer des industries dont les produits sont destinés à remplacer les importations. Actuellement, les autorités s'intéressent à la réalisation d'un important programme de planification pour la création de diverses industries : sucre, thé, pâte à papier et papier, sidérurgie, pharmacie, équipement et matériel électriques, magnésite (phosphate de magnésium fondu et briques), conserves de fruits, tourisme. Pour toutes ces industries, exception faite de la sidérurgie et de la production de magnésite, le Gouvernement a adopté une politique d'ouverture aux investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. En outre, le Gouvernement garantit le remboursement du capital en devises étrangères et des intérêts, ainsi que le rapatriement de 10 % du capital par an et de 25 % des bénéfices imputables aux participations étrangères.

La Banque nationale de développement industriel et les banques commerciales participent elles aussi au financement des projets industriels par des prêts ou des participations au capital. Le Centre de l'industrie et les autres organismes de promotion des investissements fournissent aux investisseurs éventuels toute l'assistance bancaire dont ils ont besoin pour créer et exploiter des entreprises industrielles au Népal.

Le Gouvernement estime que l'ONUDI et d'autres organismes pourraient aider le pays en mettant à jour les études de faisabilité et en établissant des rapports sur les projets bancables. Le Népal a également besoin de services de consultation, d'une aide à la formation du personnel de contrepartie travaillant dans les organismes chargés du développement industriel, d'équipement et d'autres services d'appoint. Il importe que le pays reçoive une aide suffisante pour élaborer et mettre en oeuvre un programme de gestion rationnel. L'ONUDI pourrait également aider le Népal à préparer des projets bancables, avec le concours de la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux de financement.

VIII. NIGER

Le Niger, pays sans littoral, souffre du coût élevé des transports. Par ailleurs, l'exiguité du marché national nuit à l'efficacité des entreprises industrielles, qui ne peuvent pas tourner au maximum de leur capacité, et l'infrastructure bancaire est insuffisante. On ne compte que deux banques au Niger : la Banque de développement, qui accorde certains crédits à long terme et une banque commerciale. Il y a donc pénurie de ressources financières pour l'industrialisation. Un autre problème vient du fait que les techniques importées ne sont pas adaptées aux besoins du pays. Pour la plupart, ces techniques sont si complexes et si coûteuses qu'elles ne font que perpétuer la dépendance du Niger à l'égard de l'étranger. Le personnel qualifié fait lui aussi défaut tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de l'exécution. Enfin, l'insuffisance de l'infrastructure institutionnelle et matérielle constitue un autre obstacle.

Il convient de signaler que le développement industriel ne suscite pas beaucoup d'intérêt dans la population. Ceci s'explique par diverses raisons : manque de facilités bancaires, difficultés de démarrage, prédilection pour le commerce.

IX. SAMOA

Avant l'indépendance, en 1962, les principales activités économiques étaient du type agricole et concernaient surtout trois produits de base : le cacao, le coprah, qui étaient utilisés et exportés sous forme de matières premières et les bananes. L'industrialisation sans support est un processus d'une lenteur inévitable. Telle a été l'expérience de Samoa au cours de ses deux derniers plans de développement (1965-1969 et 1970-1975). Le troisième plan quinquennal tient compte de la nécessité particulière d'accélérer l'industrialisation, grâce à une infrastructure qui se développe lentement mais régulièrement ainsi qu'à des mesures fiscales.

Samoa, dont la superficie est de 2 849 km² et qui compte 155 000 habitants, se trouve à 4 200 km au sud-ouest d'Hawaï, à 4 300 km de Sydney, à 2 900 km au nord-ouest de la Nouvelle-Zélande et à 1 270 km de Fidji. Le chiffre de sa population et son isolement géographique posent dès le départ un problème pour l'industrialisation. Etant donné l'exiguïté du marché local, la production industrielle, pour être rentable, doit être axée sur le remplacement des importations et orientée vers les recettes à attendre des exportations.

Dans les 10 prochaines années le pays doit former en priorité des cadres administratifs et techniques supérieurs et moyens. Il dispose déjà des stimulants fiscaux et financiers nécessaires pour favoriser l'industrie, mais ces moyens peuvent facilement aller à l'encontre du but recherché si l'expansion dépasse le rythme de formation des cadres administratifs et techniques, personnel étranger inclus.

Jusqu'à présent, l'essentiel de l'assistance technique étrangère, tant bilatérale que multilatérale, portait sur l'enseignement. De ce fait, la main-d'oeuvre locale est essentiellement intelligente et alphabète, mais sans formation technique. L'accent est donc mis dans le pays sur les industries et les activités de services qui peuvent utiliser ce type de main-d'oeuvre dans des tâches où sa productivité peut augmenter et où ses aptitudes techniques et administratives peuvent être rapidement mises en valeur. Il faudra donc tenir compte, pour créer des entreprises, des possibilités relativement faibles du pays en matière de consommation, de son volume relativement modeste de fabrication de produits primaires et de sa main-d'oeuvre limitée.

Etant donné qu'il s'agit d'une île, l'économie du pays souffre également de l'irrégularité des liaisons maritimes, qui a une incidence sur la production industrielle ainsi que sur l'exportation des denrées agricoles périssables. Aussi le Gouvernement cherche-t-il activement à organiser des services de fret réguliers et sûrs.

La première mesure importante prise par Samoa pour favoriser le développement industriel a été la promulgation en 1965 de l'Enterprises Incentives Legislation, qui faisait bénéficier les industriels de divers avantages, et notamment d'une trêve fiscale et d'une réduction des taxes à l'importation. C'est grâce à ces avantages que la majorité des petites entreprises locales ont pu voir le jour. Une nouvelle loi a été promulguée en 1974, prévoyant la création d'une zone franche industrielle. Ce plan, qui vise essentiellement à attirer les investissements étrangers, intéresse les industries de montage exigeant beaucoup de main-d'œuvre et dont la production est destinée à l'exportation. Les pouvoirs publics ont accéléré le rythme de la diversification économique, en permettant à une entreprise agricole, la Western Samoa Trust Estates Corporation, de créer des agro-industries (aliments pour animaux, savon et traitement de la viande). Tout en continuant à exporter certains fruits, on prévoit la création en 1977 d'une usine de traitement des fruits. En même temps, on envisage de favoriser la culture industrielle de ces fruits, projet lié au programme de développement général des industries de village. Les pouvoirs publics favorisent aussi la création d'industries importantes : une brasserie, une usine d'extraction d'huile de noix de coco, une usine d'allumettes, etc. Pour mener à bien ces projets, le pays cherche à obtenir d'urgence l'aide de l'ONUDI, spécialement pour la fourniture d'une assistance technique et la réalisation de diverses études.

Bien que l'industrialisation remonte à plus de 10 ans, il n'existe pas encore de véritable service d'évaluation et de contrôle de l'industrialisation, sauf en matière de statistique. Un tel service, qui faciliterait grandement l'évaluation de l'industrialisation pourrait être créé avec l'assistance technique de l'ONUDI.

Samoa manque des matières premières et des ressources minières nécessaires pour devenir un pays très industrialisé, mais un paysage agréable et un folklore intéressant pourraient favoriser le tourisme. Cette source de devises étrangères, progressivement exploitée, viendra s'ajouter aux réalisations enregistrées dans d'autres secteurs.

X. SOMALIE

En Somalie comme dans la plupart des autres pays les moins avancés, diverses difficultés et contraintes font obstacle au développement industriel. A la sous-utilisation de la capacité installée, s'ajoute l'absence ou l'insuffisance des éléments ci-après :

- Infrastructure matérielle;
- Main-d'oeuvre qualifiée;
- Ressources financières (notamment devises étrangères) et institutions financières;
- Marché et possibilités d'élargir les débouchés;
- Compétences nécessaires pour faciliter le transfert des techniques;
- Institutions capables de promouvoir et d'appuyer les activités en matière de promotion des investissements et de sélection, d'élaboration et d'exécution des projets;
- Politique industrielle.

L'absence d'infrastructure ou l'insuffisance de celle qui existe restreignent les possibilités de choix quant au lieu d'implantation des usines, augmentent considérablement les frais d'investissement et compromettent la rentabilité de l'industrie. En Somalie, une entreprise industrielle doit toujours prévoir des investissements pour la construction d'une route d'accès, la mise en place d'un groupe électrogène, d'une installation de pompage, le forage d'un puits ou la construction d'un égout, parfois sur plusieurs kilomètres. L'industrie est concentrée dans les ports de Mogadiscio, Kismayo et Berbera. Faute d'installations portuaires adéquates, la réalisation d'un projet de grande envergure est difficile ou exige la construction d'un port spécialement à cet effet.

Le manque de main-d'oeuvre qualifiée entraîne des retards dans l'exécution des projets industriels et se traduit par la sous-utilisation de la capacité installée et le mauvais entretien des équipements. Des efforts sont faits pour surmonter cette difficulté. L'université de Mogadiscio organise maintenant des cours d'ingénierie,

d'économie, de chimie, etc. En outre, un institut polytechnique est en voie de création. Deux instituts de formation technique, un centre de formation professionnelle, un atelier de formation artisanale, une école de comptabilité et d'expertise comptable et un institut halieutique et maritime ont déjà été créés. L'Institut somali d'administration et de gestion du développement dispense une formation en cours d'emploi pour les cadres et les comptables. Il n'existe pas de moyen de formation pour certains domaines spécialisés de la technologie, de l'économie, de la gestion, du commerce et de la comptabilité, et il n'est pas possible d'en créer au stade actuel. Il faut donc envoyer un grand nombre de somalis qualifiés suivre une formation à l'étranger, grâce aux bourses qui peuvent être accordées par les organismes des Nations Unies ou par des pays amis.

Pour s'industrialiser, il faut des capitaux, tant en monnaie nationale qu'en devises. Il est rare que les pays les moins avancés obtiennent des prêts à long terme à des conditions libérales. Les prêts commerciaux, trop chers, compromettent parfois la rentabilité des entreprises industrielles dans un pays comme la Somalie.

La quasi-totalité des grands projets industriels relève du secteur public. En effet, la rentabilité de ces industries est trop faible pour permettre une formation de capital à un rythme satisfaisant.

L'exigüité du marché s'oppose à la création d'usines modernes pour la production de biens de consommation. Même si l'on crée de telles usines, il faut y appliquer une technologie intermédiaire pour que le volume de la production soit en rapport avec la consommation locale et les possibilités d'écoulement sur le marché. Les coûts de la production sont donc élevés, de sorte que les biens de consommation produits localement sont trop chers pour concurrencer les produits importés et qu'il faut recourir à des mesures de protection douanière ou à d'autres types d'aide.

Faute de disposer des spécialistes nécessaires, les pays les moins avancés acquièrent des techniques, simples ou perfectionnées, adaptées ou non aux conditions locales, au prix qui leur est demandé. Les fournisseurs étrangers de machines, de matériel et de techniques savent parfaitement que ces pays ne sont pas en mesure de déterminer ce dont ils ont besoin en matière de technologie ni d'évaluer les offres

qui leur sont faites, lesquelles ne reposent pas toujours sur un cahier des charges ou sur des demandes précises. Les pays les moins avancés s'exposent donc à être exploités. Des mesures s'imposent pour remédier à cet état de choses.

La sous-utilisation de la capacité industrielle installée tient à divers facteurs. Ainsi, les conserveries de poisson travaillent en dessous de leur capacité par suite de l'insuffisance des prises, qui tient elle-même à l'insuffisance des flotilles et des installations portuaires. En ce qui concerne la viande de conserve, la capacité est sous-utilisée parce que les prix offerts pour ces produits sur les marchés d'exportation sont trop bas. Une sucrerie ne travaille pas à plein rendement en raison d'un approvisionnement insuffisant en canne à sucre, lié à des problèmes d'agronomie et de distribution d'eau. Il est donc évident qu'il faut s'attacher en priorité à utiliser pleinement la capacité industrielle existante.

La Somalie n'a pas de spécialistes capables d'étudier et d'évaluer les perspectives qui s'offrent à différentes industries et de déterminer les projets industriels viables. Les données sur l'économie et l'industrie du pays sont rares, et il n'existe pas d'organisme capable de mettre au point des projets industriels ou de faire des études de faisabilité. De même, pour toutes les questions liées à l'exécution des projets, la Somalie doit faire appel à des étrangers. Aussi la période de gestation des projets industriels est-elle très longue.

Les pays les moins avancés axent en général leur politique industrielle sur le remplacement des importations, sans se préoccuper de la nécessité d'utiliser la capacité installée de façon optimale ni des possibilités de la petite industrie.

XI. SOUDAN

A la veille de l'indépendance, en 1955-1956, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB était très faible, et ce secteur employait moins de 10 000 personnes. Le Gouvernement a donc axé ses efforts sur la création d'un secteur industriel public et privé, qui doit servir de moteur à un développement socio-économique général et équilibré, et mis au point plusieurs projets dans les sous-secteurs du sucre, des textiles, des produits chimiques, du cuir et des constructions mécaniques.

Malgré les progrès sensibles enregistrés récemment (la part du secteur manufacturier dans le PIB a atteint 15 %, et le nombre des personnes qu'il emploie est passé à plus de 200 000) plusieurs obstacles subsistent, notamment les problèmes de transport, les augmentations brutales du prix des machines et des pièces de rechange, les retards dans l'attribution des devises, la pénurie de matières premières, la sous-utilisation des capacités, le manque de personnel spécialisé ou suffisamment qualifié, l'insuffisance des moyens d'évaluation et le manque d'information qui constitue un grave handicap pour les pouvoirs publics lorsqu'ils doivent prendre des décisions sur certaines questions essentielles. La priorité a été donnée aux mesures suivantes :

- Amélioration de l'infrastructure matérielle et sociale, principalement des transports;
- Amélioration des moyens d'évaluation;
- Accroissement de l'efficacité et de la spécialisation de la production, et contrôle de la qualité adéquat;
- Enquête sur la sous-utilisation des capacités;
- Passage à un stade plus viable et plus complexe de remplacement des importations grâce à la création d'industries dynamiques, d'industries à caractère intermédiaire, d'industries travaillant pour d'autres secteurs et d'industries motrices;
- Limitation du rôle du secteur privé à l'accroissement de la productivité du vaste secteur traditionnel et à sa transformation;
- Maintien du rôle du secteur public dans l'orientation du développement industriel;
- Adaptation des programmes de formation.

Le pays a besoin de l'assistance technique suivante :

- Experts en organisation industrielle et en analyse financière, et spécialistes des textiles, du cuir et de la conserverie;
- Formation à l'analyse des projets;
- Rationalisation des organismes existants;
- Mise en place de mécanismes de promotion des investissements;
- Développement de l'industrie de transformation secondaire du bois;
- Etude du potentiel des industries chimiques;
- Assistance à la fonderie de Khartoum;
- Création d'un atelier de mécanique dans le sud du pays;
- Assistance à la conserverie de Wau.

XII. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Sans être spectaculaires, les résultats obtenus dans le secteur industriel par la République-Unie de Tanzanie depuis son accession à l'indépendance, en décembre 1961, témoignent d'une croissance modeste. Au moment de l'indépendance, la part du secteur industriel dans le PIB était d'environ 3,5 %, et ce secteur employait 22 000 personnes, soit 9 % de la main-d'oeuvre. En 1975, le même secteur représentait 10,6 % du PIB et employait 75 768 personnes, soit 16,3 % de la main-d'oeuvre. Dans la valeur totale des exportations, sa part était passée d'environ 8,4 % en 1963 à 14,2 % en 1975. En 1961, les biens de consommation représentaient 54 % des importations, contre 46 % pour les produits intermédiaires et les biens d'équipement; en 1975, les chiffres correspondants étaient de 31,4 % et 68,6 %, ce qui montre que l'industrie locale s'oriente de plus en plus vers la production des biens de consommation.

La République-Unie de Tanzanie a axé son développement industriel sur l'homme, son habitat et ses besoins. La priorité est donnée au développement de l'agriculture (qui constitue le secteur de base, le secteur dynamique étant l'industrie), car 95 % de la population vivent dans les zones rurales.

L'industrie a pour principales fonctions :

- a) De produire des biens de consommation répondant aux besoins fondamentaux de la majeure partie de la population, en utilisant les matières premières dont dispose le pays;
- b) D'appuyer le secteur agricole en lui fournissant les principaux moyens de production dont il a besoin;
- c) De créer des entreprises qui fabriqueront les produits intermédiaires et les biens d'équipement nécessaires à ces activités industrielles de soutien (travail des métaux, produits chimiques).

Compte tenu de la nécessité de créer des petites industries pour transformer le secteur rural et du rôle de ces industries dans la diffusion des techniques dans les régions rurales, on a mis en place la Small Industries Development Organisation (Organisme pour le développement des petites industries - SIDO) afin de favoriser

le développement de ces industries dans les zones urbaines et rurales et de fournir une aide à cette fin. Pour développer l'industrie en général, on a créé des organismes paraétatiques, auxiliaires économiques du Gouvernement chargés de s'occuper de sous-secteurs déterminés.

Vu la médiocrité de l'infrastructure disponible, notamment en matière de transports, la stratégie industrielle fait une place importante à la décentralisation de l'industrie. A cette fin les industries ont été classées en trois catégories : industries nationales dont la production est destinée à satisfaire les besoins du pays et à être exportée; industries régionales pourvoyant aux besoins régionaux ou locaux; industries de village dont la production est essentiellement artisanale.

Cette classification repose principalement sur le marché auquel la production est destinée et sur le degré de complexité des techniques requises.

Les problèmes du développement industriel peuvent être classés en deux groupes : ceux auxquels se heurtent les industries existantes, et ceux qui affectent la mise au point et l'exécution des projets nouveaux. Ils tiennent notamment au manque de ressources financières, d'infrastructure appropriée, de main-d'oeuvre expérimentée (en particulier de cadres techniques moyens), d'organismes chargés d'aider l'industrie et, enfin, de techniques appropriées.

Le troisième plan quinquennal du pays, qui porte sur la période 1976-1981, vise à développer les industries de base en vue de modifier les structures industrielles du pays et de lui permettre de parvenir à l'autosuffisance dans ce secteur.

L'assistance fournie par l'ONUDI aux divers secteurs de l'industrie est très utile et favorise les efforts déployés pour parvenir à l'autosuffisance.

XIII. HAUTE-VOLTA

La politique de développement industriel de la Haute-Volta a pour objectif essentiel d'élever le niveau de vie de la population et le revenu par habitant. Ce développement industriel est caractérisé par des efforts patients pour maîtriser les facteurs locaux d'un développement équilibré, et pour aménager les liens indispensables avec les pays économiquement avancés en fonction des priorités d'une industrialisation indépendante. Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé des objectifs et a défini les moyens de les atteindre. Malgré les difficultés que rencontre l'industrialisation, les résultats déjà obtenus et les perspectives qui s'offrent sont encourageants.

La première étape de l'industrialisation, axée sur le remplacement des importations, a rapidement atteint ses limites, le pouvoir d'achat des consommateurs étant limité par la stagnation de l'agriculture, principale source de revenu de 90 % de la population. En outre, l'accroissement de la productivité des travailleurs agricoles est inférieur à ce qu'il est ou peut être dans l'industrie.

Cette étape a cependant été utile, car elle a stimulé l'esprit d'entreprise de nombreux ressortissants voltaïques. La main-d'oeuvre est abondante et courageuse; en même temps qu'elle s'initiait au mode de vie des ouvriers, elle cherchait à acquérir une qualification de plus en plus élevée. Dès lors, les objectifs à assigner à l'industrialisation se précisaient. Ils peuvent se résumer par la mise en valeur des ressources locales ci-après :

- a) Ressources provenant de l'agriculture et de l'élevage. Ces ressources devraient procurer des revenus substantiels. Le rôle de l'industrie est donc d'incorporer aux produits de l'agriculture et de l'élevage une valeur ajoutée maximum avant l'exportation;
- b) Ressources minières. On espère beaucoup de ces ressources pour augmenter rapidement la production industrielle, améliorer la balance commerciale et élever le pouvoir d'achat des consommateurs;
- c) Ressources humaines. Le courage et la valeur des travailleurs voltaïques, qu'ils soient manuels ou intellectuels, sont bien connus dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. L'industrie voltaïque souhaite tirer parti de ces

vertus en favorisant la création d'unités industrielles à forte intensité de main-d'oeuvre. L'esprit d'entreprise qui anime une partie croissante de la population est encourageant, mais il reste un gros effort à faire dans le domaine de la formation;

- d) Industries dont la production est destinée à remplacer des importations. Elles continuent de jouer un grand rôle, en contribuant à approvisionner le marché local en produits de grande consommation pour lesquels la demande permet de créer des unités industrielles viables. En outre, elles provoquent des effets d'entraînement pour d'autres activités industrielles. Une importance spéciale est donnée aux industries des biens d'équipement, aux industries chimiques et à la production d'énergie.

En matière de financement, la dépendance à l'égard de l'étranger reste très grande. Encore cette aide ne répond-elle pas toujours, dans sa structure et par son volume, aux besoins du pays. C'est pourquoi des mesures ont été prises en vue de mobiliser l'épargne locale pour assurer le développement : la Caisse nationale des dépôts et des investissements (CNDI) et la Banque nationale de développement (BND) drainent des capitaux étrangers pour les mettre à la disposition de l'économie nationale.

Un code des investissements assez libéral facilite le démarrage des nouvelles entreprises industrielles grâce à des dégrèvements fiscaux (les pays développés tendent plutôt à accorder aux entreprises des avantages financiers et juridiques pour leur permettre de surmonter leur handicap initial).

Un code d'investissement spécial, destiné à promouvoir les petites et moyennes entreprises, est en préparation. Il devrait aider cette catégorie d'entreprises à jouer rapidement le rôle qui leur revient. L'Office de promotion de l'entreprise voltaïque (OPEV) aide lui aussi plus particulièrement les petites et moyennes entreprises.

Pour ce qui est de l'infrastructure, on aménage actuellement une nouvelle zone industrielle à Ouagadougou. Bobo-Dioulasso, la capitale économique, est déjà dotée d'une zone fonctionnelle située en bordure de la voie ferrée Abidjan-Niger.

La Haute-Volta est handicapée par son enclavement, un approvisionnement coûteux et insuffisant en électricité, l'absence de ressources minérales, des réseaux de communications insuffisants, etc.

Bien que l'agriculture soit le secteur prédominant de l'économie, elle n'est pas en mesure d'assurer elle-même son décollage. C'est l'industrie qui peut stimuler son développement en lui fournissant du matériel et de l'outillage, des engrais, des insecticides, etc., et surtout en lui achetant des matières premières. Par conséquent, les agro-industries intégrées, axées dans toute la mesure possible sur le traitement des produits de l'agriculture et de l'élevage, sont un des moyens les plus efficaces d'assurer le développement industriel et agricole.

L'accroissement de l'autonomie et le développement de la coopération avec les pays voisins en vue d'élargir les débouchés sont des conditions indispensables à la réalisation des objectifs d'industrialisation. Le pays accorde également une importance décisive à la transformation plus poussée des matières premières agricoles et minérales, ainsi qu'à une diversification accrue de la structure industrielle, grâce notamment au développement des industries dites "industrialisantes" (telles que les constructions mécaniques, en particulier la fabrication d'outillage agricole) et des industries des biens intermédiaires (industries chimiques, engrais).

Annexe I

ORDRE DU JOUR

Lundi 15 novembre 1976

8 h 30 - 9 h 30

Inscription des participants

10 heures - 12 h 30

Allocutions d'ouverture

Election du Président, du Vice-Président, et des deux Rapporteurs

Adoption de l'ordre du jour

14 h 30 - 17 h 30 Point 1

Problèmes particuliers que rencontrent les pays les moins avancés pour assurer leur développement industriel; moyens de surmonter les obstacles qui s'opposent à leur industrialisation

Mardi 16 novembre 1976

9 heures - 12 h 30 Point 1

(suite)

14 h 30 - 17 h 30 Point 1

(suite)

Mercredi 17 novembre 1976

9 heures - 12 h 30 Point 2

Formulation d'actions concertées et de mesures spéciales pour permettre aux pays les moins avancés d'accélérer leur industrialisation

Point 2 a)

Comment aider ces pays à progresser selon un processus nouveau et plus dynamique en accélérant leur développement industriel

Point 2 o)

Comment faire en sorte que l'assistance technique et financière internationale contribue davantage à renforcer l'autosuffisance de ces pays et leurs possibilités de croissance interne et, partant, leur permettre de pourvoir dans la mesure voulue à leurs propres besoins ou d'assurer eux-mêmes leur croissance et la diversification de leur économie

14 h 30 - 17 h 30 Point 2 a) (suite)
et c)

Jeudi 12 novembre 1975

9 heures - 12 h 30 Point 2 b) Comment aider les pays les moins avancés à arrêter des politiques et des stratégies nationales ainsi que des plans appropriés leur permettant d'exploiter plus à fond leurs richesses propres en sorte qu'ils puissent assurer eux-mêmes leur croissance et diversifier leur économie

14 h 30 - 17 h 30 Point 2 b) (suite)

Vendredi 19 novembre 1975

9 heures - 12 h 30 Point 2 f) Ressources humaines nécessaires pour l'industrialisation, notamment formation de spécialistes et création d'institutions capables de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes pour le traitement des matières premières agricoles, l'industrie alimentaire et d'autres industries autochtones de transformation reposant davantage sur des facteurs de production d'origine locale

14 h 30 - 17 h 30 Point 2 e) Elaboration de programmes et de nouvelles formes d'assistance compte tenu des besoins fondamentaux des pays les moins avancés et des efforts qu'ils font

Lundi 22 novembre 1975

9 heures - 12 h 30 Point 2 e) (suite)

14 h 30 - 17 h 30 Point 3 Moyens d'obtenir des concours supplémentaires, financiers ou autres, auprès des sources étrangères d'aide publique, dans l'intérêt des pays les moins avancés: premier examen de projets particuliers aux fins de financement et de réalisation

Mardi 23 novembre 1975

9 heures - 12 h 30 Point 3 (suite)

14 h 30 - 17 h 30 Point 3 (suite)

Mercredi 24 novembre 1975

9 heures - 12 h 30 Point 3 (suite)

14 h 30 - 17 h 30 Adoption des conclusions générales de la réunion
Allocation de clôture

Annexe II

**PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
DANS LEUR EFFORT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL : ACTIONS ET MESURES SPECIALES
POUR ACCELERER LEUR INDUSTRIALISATION^{a/}**

Introduction

Les Nations Unies et la communauté internationale sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'apporter une assistance spéciale aux pays les moins avancés. Cette question a constamment été étudiée depuis la troisième session de la CNUCED, et a été un thème officiel de délibérations dans une série d'autres réunions internationales. Les critères à appliquer pour déterminer si un pays peut être rangé dans la catégorie des pays les moins avancés n'ont été définis qu'après mûre réflexion. Les principes selon lesquels l'assistance doit être fournie ont été déterminés, et les difficultés particulières à ces pays ont été analysés de façon assez détaillée. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a pris diverses initiatives dans ce domaine et a été la première à appeler l'attention sur la situation particulièrement difficile des pays les moins avancés. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)), la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, et la résolution TD/RES/93 (IV) adoptée à la quatrième session de la CNUDEC représentent à bien des égards le point culminant des efforts tendant à faire admettre que ces pays ont besoin d'une assistance spéciale et des analyses récemment suscitées par ce problème. Cependant, la situation économique des pays les moins avancés ne s'est pas améliorée au cours des dernières années, on est peut-être malheureusement plus près de la vérité en disant qu'à de rares exceptions près, elle n'a fait que s'aggraver. Il ressort du tableau suivant qu'en ce qui concerne le PNB par habitant (en dollars constants de 1972), l'écart entre les pays les moins avancés et les autres catégories de pays ne fait que s'accroître^{b/}:

a/ Document publié à l'origine par l'ONUDI sous la cote ID/WG.234/2, 27 octobre 1976

b/ "Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés : Examen des progrès réalisés", rapport du Secrétariat de la CNUCED (TD/B/AC.17/3, 10 juin 1975), page 3.

	Pays développés à économie de marché	Pays d'Europe orientale à économie planifiée	Ensemble des pays en développement	Pays les moins avancés
PNB par habitant en 1973	3341	1630	247	95
PNB par habitant en 1980 (en supposant le maintien du taux de croissance 1970-1973)	5089	2294	305	100

Neuf des pays les moins avancés ont enregistré un taux de croissance négatif pour la période 1970-1973, et pour l'ensemble des pays les moins avancés ce taux a en moyenne été inférieur à 1 % par an^{o/}, soit bien au-dessous de la moyenne de 3,5 % envisagée dans la Stratégie internationale de développement. Il y a eu, aux prix constants, un net fléchissement de la proportion du PIB issue du secteur manufacturier dans les pays les moins avancés celle-ci est en effet tombée de 12,3 % en 1960-1970 à 5,2 % en 1970-1973. Il importe donc d'entreprendre une vigoureuse action pluridisciplinaire et concertée pour assurer un développement industriel rapide des pays les moins avancés.

^{o/} Ibid., page 4. Une comparaison entre le taux de croissance annuel moyen (en pourcentage) des pays les moins avancés et celui des autres pays en développement fait encore mieux ressortir l'écart qui les sépare :

	Ensemble des pays en développement	Ensemble des pays en développement (gros exportateurs de pétrole exceptés)	Pays les moins avancés
PNB (volume global)			
1960-1970	5,2	5,1	3,4
1970-1973	5,7	5,3	3,2
1970-1980	6,0		
PNB (par habitant)			
1960-1970	2,6	2,5	0,3
1970-1973	3,1	2,7	0,5
1970-1980	3,5		

De nombreux facteurs expliquent le retard économique des pays les moins avancés ainsi que la situation dans laquelle ils se trouvent. Ils n'ont pour la plupart été que très récemment libérés du régime colonial, qui les réduisait au rôle de fournisseurs de produits primaires, de produits agricoles ou de minéraux et d'importateurs d'articles manufacturés et de produits finis. Les réserves de capitaux dont ils disposent sont faibles, et la gamme des articles qu'ils peuvent exporter ou des biens d'équipement et des matières premières qu'ils peuvent importer est extrêmement réduite. Dix-sept d'entre eux sont handicapés parce que privés d'accès à la mer. Sur les 41 pays considérés comme "les plus gravement touchés" pour l'Opération d'urgence des Nations Unies, 19 appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. Presque tous ces pays ont des problèmes liés à l'insuffisance de leurs ressources, aux obligations que leur impose le service de la dette, et à l'aggravation du chômage ou du sous-emploi. Une meilleure répartition de l'activité économique entre les régions, une décentralisation de la croissance, et un développement équilibré et harmonieux sont d'urgentes nécessités. Le taux d'alphabétisation est peu élevé et le système éducatif dont ces pays ont hérité ne leur permet guère d'opérer la mutation profonde et les changements de structure nécessaires. L'enseignement ne donne pas de spécialisation professionnelle et ne prépare pas aux activités concrètes. Il n'est donc pas étonnant que la pénurie de personnel qualifié soit caractéristique de tous ces pays.

L'un de leurs besoins les plus urgents est la formation, du haut en bas de l'échelle, d'un personnel possédant les qualifications et les compétences administratives, professionnelles ou techniques requises pour occuper des postes aux différents niveaux. Mais surtout, un assez grand nombre de ces pays ont encore à inventorier leur potentiel économique ou, s'ils l'ont déjà fait, à rattraper un retard considérable avant de pouvoir l'exploiter à fond.

En dernière analyse, chaque pays définit ses propres orientations et établit son propre programme de développement. Il n'est ni souhaitable ni possible de proposer une solution unique ou un seul schéma de développement, notamment pour cette raison que si ces pays sont tous caractérisés par un faible taux d'alphabétisation, une faible contribution du secteur manufacturier au PIB et un revenu par habitant peu élevé, les conditions et les systèmes qu'on y rencontre sont des plus divers. Il ne s'agit pas seulement de différences de systèmes sociaux et culturels ou d'organisation politique.

L'un de ces pays, par exemple, a une densité de population parmi les plus élevées du monde, tandis qu'un autre a l'une des plus faibles. Certains pays se relèvent d'une sécheresse, d'autres viennent tout juste d'accéder à l'autonomie politique, et certains s'efforcent de rebâtir à neuf sur les décombres d'une guerre prolongée. Il en est auxquels leurs ressources naturelles confèrent un potentiel de croissance élevé, et d'autres qui sont moins bien pourvus. Les problèmes et préoccupations du Bangladesh ne sont pas ceux du Lesotho, et les principales difficultés de la République démocratique populaire lao peuvent ne pas préoccuper autant le Tchad ou la Somalie. En second lieu, ce n'est pas le manque de modèles ou de recommandations qui a empêché les pays de progresser. Un modèle qui ne tient pas compte des particularités sociales et historiques, des caractéristiques culturelles et des réalités politiques, n'est qu'une abstraction vouée à l'échec. Pour pouvoir être appliqué avec succès, un système ne doit pas être coupé du processus d'évolution que suit la société à laquelle on le destine.

Elaboration d'un cadre général et définition des objectifs

Un aspect encourageant de la situation est que les pays les moins avancés paraissent déterminés à atteindre le but de l'autosuffisance et de la croissance autonome. La ferme volonté de réaliser l'idéal de l'indépendance économique est l'une des premières conditions nécessaires du développement économique et industriel. Ces pays ont fait des efforts pour exploiter leurs ressources et richesses naturelles et devenir progressivement moins tributaires de l'importation de denrées alimentaires, de biens de consommation, de produits traités ou manufacturés. La plupart d'entre eux ont lancé des programmes de remplacement des importations (on souhaiterait d'ailleurs qu'ils se soient davantage intéressés aux exportations). Ils ont limité les importations de biens de consommation et d'articles de luxe. Les tentatives faites dans certains pays pour mobiliser les ressources internes par des mesures fiscales, par la compression des dépenses, voire même une réduction des traitements et une plus grande discipline fiscale prouvent qu'ils sont de plus en plus conscients de la nécessité de constituer cette

réserve interne de force qui permet d'infléchir le cours de l'évolution nationale dans le sens souhaité par les dirigeants. Le chemin du développement n'est pas facile à suivre pour des pays qui ont commencé si tard et qui s'y sont engagés avec des handicaps dont on ne trouve nulle part ailleurs l'équivalent. L'objectif ne peut être atteint sans apports massifs d'une assistance financière et technique prompte, efficace, quantitativement suffisante, libre des entraves de la routine bureaucratique. En nombre de cas l'assistance nécessaire a été largement accordée. Il s'agit maintenant de savoir si ces cas peuvent devenir plus fréquents et se répéter à plus vaste échelle.

Il est indispensable que les gouvernements aient clairement conscience des orientations générales qu'ils souhaitent suivre, et définissent avec précision les objectifs qu'ils entendent atteindre. Un aspect positif de la situation est que dans l'ensemble la formulation des objectifs et le diagnostic des maux dont souffrent ces pays prouvent que le problème a été clairement perçu. Les priorités semblent avoir été arrêtées dans l'ordre suivant : agriculture, infrastructure, et développement industriel. Parfois, l'infrastructure précède l'agriculture, ou il peut y avoir des variations secondaires d'une notion générale ou de légères différences d'accent. L'agriculture, les collectivités rurales, les habitations trop dispersées pour constituer des villages, voire les tribus nomades semblent prédominer. L'agriculture continuera d'être le point central autour duquel s'organise le développement industriel dans la plupart des pays les moins avancés, tant pour les liaisons amont que pour les liaisons aval. Les programmes nationaux mettent invariablement l'accent sur les points suivants : dispersion des industries, croissance décentralisée, adoption de techniques à forte intensité de main-d'œuvre, entreprises industrielles de petite taille, artisanat, et en particulier artisanat rural. On reconnaît aussi l'importance des industries de base et des industries qui seront le premier moteur de l'industrialisation des pays.

Parmi les pays les moins avancés, il n'en est guère qui appliquent en fait une stratégie d'ensemble, en dehors d'un effort pour exécuter quelques études de faisabilité. Les programmes nationaux ont pâti de certaines insuffisances et les objectifs fondamentaux n'ont pas été atteints. Ce qu'il faut, c'est un ensemble de mesures, les tentatives isolées étant vouées à l'échec. Il faut définir avec précision la sphère d'activités des différents secteurs - privé, public, petites industries, artisanat - et le rôle des investissements étrangers. Toutes une série de décisions doivent être

prises touchant les mesures d'incitation à adopter en fonction des orientations que le développement économique du pays est censé prendre. Des études économiques peuvent être nécessaires et il faut identifier les produits dont la fabrication offre des perspectives intéressantes. Il faut un programme de motivation pour inciter les fabricants en puissance (entrepreneurs privés ou coopératives industrielles) à se lancer dans la production de certains articles. Il peut être nécessaire d'identifier et situer certains foyers de croissance, et de mettre en place l'infrastructure qu'ils requièrent. Il faut établir des relations entre le développement de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage ou de la sylviculture, et la croissance industrielle. Il faut organiser la formation et mettre sur pied des systèmes d'information. Des études de marché doivent être exécutées. Ces activités forment un tout dont les éléments doivent être synchronisés pour s'insérer dans un schéma structuré. Souvent, tout un programme peut s'avérer inefficace, s'il y manque un seul élément.

En d'autres termes, il ne suffit pas d'avoir conscience des objectifs d'ensemble. Il faut prendre certaines décisions de politique générale, et des mesures d'application coordonnées pour orienter le pays vers les objectifs visés.

On peut donc se demander pourquoi les pays intéressés n'ont pas essayé de coordonner leurs efforts. A cela, il y a des causes multiples. Une raison et non la moindre est que ces pays manquent d'experts pouvant dégager une vue d'ensemble, mettre au point des systèmes, formuler des suggestions au sujet des orientations fondamentales, entreprendre des études de faisabilité, proposer un schéma approprié d'organisation et de soutien institutionnel et fournir une gamme complète de services consultatifs. Il faut créer là où s'élaborent les plans, au ministère lui-même et au sein de ses organes d'exécution, une solide équipe pluridisciplinaire d'experts capables de conseiller le gouvernement de façon efficace pour les initiatives fondamentales que celui-ci doit prendre. Une autre raison est que les gouvernements hésitent à prendre des initiatives en raison des incertitudes qui pèsent sur la continuité de l'assistance financière et technique. Il faut aussi incriminer le manque de coordination entre les divers organismes gouvernementaux. Parfois les pouvoirs publics hésitent à fournir un apport sans avoir un espoir raisonnable que les éléments complémentaires pourront être obtenus.

Nous nous proposons d'examiner en détail dans les paragraphes qui suivent quelques-uns des éléments essentiels d'une approche intégrée du développement industriel, et de suggérer certaines mesures appropriées.

Rôle des investissements étrangers
et des investissements nationaux privés

L'étude des politiques adoptées par les pays les moins avancés montre une grande diversité d'approche. Certains semblent être favorables aux investissements privés et aux investissements étrangers dans presque tous les secteurs, d'autres ont une attitude diamétralement opposée, d'autres encore n'ont pas de politique définie à cet égard. L'attitude de chaque pays peut être justifiée par sa situation intérieure. Toutefois, il est particulièrement important de définir les secteurs où il est préférable de ne pas faire appel aux investissements étrangers afin de ne pas étouffer les initiatives nationales. Il peut même s'avérer nécessaire d'interdire à une société multinationale déjà implantée dans le pays de diversifier ses activités. Par exemple, la création dans un environnement déterminé d'une entreprise géante de fabrication de meubles peut ruiner les activités de plusieurs centaines de petits ateliers de menuiserie à l'avenir prometteur. Il y aurait donc intérêt à ce que l'investisseur étranger recherche des secteurs mieux adaptés à ses possibilités financières et techniques, tels que la métallurgie lourde par exemple.

D'autre part, il est, semble-t-il, important de considérer les investissements étrangers et les investissements nationaux du secteur privé comme des facteurs et des choix non négligeables pour la croissance et le développement de l'industrie d'un pays, étant donné que les principaux obstacles à l'industrialisation des pays les moins avancés sont le manque de moyens de financement, l'insuffisance des ressources, la pénurie de personnel directeur, de main-d'oeuvre spécialisée et de connaissances techniques. C'est lorsque les moyens de financement locaux, les connaissances techniques et le personnel directeur font défaut, que l'on s'efforcera d'attirer les capitaux étrangers. A cet égard, il sera utile de spécifier les secteurs dans lesquels les investissements étrangers sont acceptables, puis de créer des conditions qui ne soient pas seulement propices à de tels investissements, mais qui les stimulent. En même temps, on veillera à ce que les conditions proposées par l'investisseur étranger n'aient pas un caractère léonin, et on prévoiera la formation du personnel local, le remplacement progressif des techniciens étrangers par des ressortissants du pays, et enfin la prise en charge de l'entreprise par ces derniers.

La définition précise du rôle des différents secteurs est également utile au secteur national privé. La fonction qui lui est dévolue variera selon le régime politique et l'idéologie du pays, et avec la conception qu'ont ses dirigeants des avantages respectifs des différents secteurs. Le secteur privé quant à lui devrait avoir une perception nette de sa place dans l'économie du pays et des domaines où il peut opérer.

Rôle de la petite industrie de l'artisanat

On trouve actuellement dans les pays les moins avancés quelques industries importantes et de nombreuses unités de production du type artisanal. Les petites entreprises n'existent pas encore. Il importe de soutenir l'artisanat et de favoriser la création de petites entreprises. La qualité du travail dans les ateliers artisanaux traditionnels doit être améliorée: certains de ces ateliers pourraient alors se transformer en petites entreprises. La structure industrielle doit être un réseau intégré où chaque unité de production joue son rôle, à quelque secteur qu'elle appartienne et quelle que soit son importance. Aussi nécessaire qu'il soit de favoriser le développement des industries clefs et des grandes entreprises, il importe donc de ne pas négliger les petites entreprises.

Il est nécessaire de définir la nature du "secteur des petites entreprises", faute de quoi il sera difficile de fournir à ce secteur l'assistance spéciale dont il a besoin. L'expression "petite industrie" s'applique généralement aux petites entreprises, pour les distinguer du "secteur industriel non usinier", qui comprend les ateliers artisanaux traditionnels ou modernes. L'industrie usinière peut généralement être distinguée de l'industrie non usinière par le degré de spécialisation des tâches. La première utilise une main-d'oeuvre spécialisée, la seconde un type moins productif de main-d'oeuvre formée d'artisans et d'apprentis. Cependant, il n'est pas possible de proposer une définition générale, car les conditions varient de pays à pays. Si dans les pays industrialisés on tend à choisir comme critère le nombre d'employés, dans les pays en développement on se fonde plutôt sur le capital social. Les pays les moins avancés auraient avantage à se baser sur le capital social plutôt que sur tout autre critère, tel que le nombre d'employés, du fait de la pénurie générale de capitaux et de la

pléthore de main-d'oeuvre. Dans ces limites, les entreprises de toute catégorie, usinières ou non, devraient bénéficier d'une certaine assistance spéciale. Il pourrait même être nécessaire de prévoir une série de mesures particulières pour les petites entreprises et pour les ateliers artisanaux. Il pourrait également être utile, dans le cas des pays les moins avancés, d'inclure dans le secteur de la petite industrie diverses activités de service, de réparation et d'entretien. La limite fixée pour le capital social des petites entreprises ne devrait pas être trop basse, afin de ne pas décourager ces entreprises de s'équiper en machines et en outillage.

Ce n'est cependant pas seulement parce que les petites entreprises et les ateliers artisanaux contribuent de façon essentielle au développement industriel général du pays que des mesures spéciales doivent être prises en leur faveur. Toutes les entreprises, quelles que soient leurs dimensions, souffrent du manque de capitaux et d'expérience technique, mais ces difficultés sont dans le cas des petites unités, beaucoup plus aiguës. Leur équilibre financier est précaire et la nécessité d'une assistance technique est pour elles beaucoup plus impérative. Elles ont en outre à compter avec des handicaps supplémentaires. Une grande entreprise peut prendre ses propres dispositions pour une partie de l'infrastructure de base, par exemple en ce qui concerne l'énergie électrique, tandis que le petit investisseur doit se contenter de l'infrastructure existante. Il est beaucoup plus facile pour de grandes entreprises d'obtenir des sociétés étrangères l'octroi de licences, ou encore une assistance technique ou des capitaux. Pour une entreprise de plus petites dimensions, cela est souvent impossible. L'entrepreneur placé à la tête d'une petite entreprise (à moins qu'il ne s'agisse d'une coopérative) est en général l'unique responsable pour toutes les questions de production, de gestion, de commercialisation et de financement. C'est précisément parce qu'il doit à la fois s'occuper de la production, de la commercialisation et de la gestion qu'il a besoin d'un appui particulier.

L'un des besoins essentiels dans ce domaine d'activité est un service d'orientation industrielle bien organisé et efficace. Ce service peut évaluer les perspectives offertes aux industries, choisir un lieu d'implantation, évaluer les besoins en capitaux et les débouchés éventuels. Il peut donner des conseils sur le choix des matières

premières, des machines et des outils et sur leur utilisation optimale. Il peut aussi en donner pour la gestion et notamment le financement, la planification de la production, la commercialisation, etc. Ses activités peuvent inclure des conseils donnés à titre individuel, dans le cadre de visites d'usines, la communication de renseignements et l'organisation de cours réguliers de formation. La création d'un réseau décentralisé de services d'orientation industrielle est une nécessité.

Les petites entreprises rencontrent parfois des difficultés pour obtenir des crédits et doivent souvent dépendre de prêteurs. Les banques de développement ont tendance à refuser les demandes présentées par certaines petites unités, parce que ces demandes sont mal rédigées. Une petite entreprise a également besoin de conseils sur l'utilisation optimum des crédits qu'elle a pu obtenir. Il est donc important d'assortir le crédit d'une assistance technique. En d'autres termes, il est absolument nécessaire que les services d'orientation soient en contact direct avec la Banque de développement ou les banques commerciales. Ce qu'il faut, c'est un système de "crédit supervisé". Dans certains cas, le gouvernement lui-même devra superviser un programme d'assistance-crédit en accordant un soutien budgétaire. Il peut y avoir intérêt à autoriser les services d'orientation industrielle à fournir directement une aide financière aux petites entreprises, notamment celles dont le champ d'opération est restreint, pour leur éviter les formalités administratives.

Un aspect important de la stratégie consistera à éveiller le pays aux nouvelles possibilités offertes dans le domaine industriel. A cet effet, il peut s'avérer nécessaire de présenter un grand nombre de profils de projets qui en donneront une idée concrète. Il est également important de démontrer comment les investissements initiaux peuvent être réduits grâce aux diverses formes d'aide accordées par les pouvoirs publics, par exemple la mise à la disposition des entrepreneurs de bâtiments industriels et de machines, au moyen d'un système de location-vente.

Il est aussi extrêmement important de déterminer les fabrications qu'il y a intérêt à réserver au secteur de la petite industrie. Il arrive fréquemment qu'une seule grande entreprise monopolise la fabrication de produits qu'il eût été préférable de laisser aux petites entreprises. Les chances de voir s'établir un ensemble de petites entreprises disséminées dans le pays et employant beaucoup plus de main-d'oeuvre peuvent en ce cas se trouver détruite. Cette éventualité doit être toujours considérée au moment

de décider si l'on doit ou non autoriser la création d'une entreprise industrielle. Cela ne peut se faire que si le pays a une idée assez précise du type d'entreprises qu'il convient de promouvoir dans le secteur de la petite industrie. Selon les possibilités immédiates et futures de ce secteur, on pourra même lui réserver exclusivement la fabrication de certains articles.

Il faut veiller à ce qu'il existe entre les grandes entreprises et les petites entreprises un rapport de complémentarité. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement on a constaté que souvent les grandes entreprises ont intérêt à sous-traiter la fabrication de pièces et de composants, ce qui leur permet d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie, et de se consacrer à des problèmes plus importants et urgents. Les petites entreprises se spécialisent dans la fabrication demandée et lui consacrent toute leur attention, et elles produisent pour un prix de revient moindre, leurs frais généraux étant moins élevés. Les entreprises qui travaillent en sous-traitance ont la garantie d'avoir une part du marché et, dans de nombreux cas, peuvent bénéficier des conseils de la société pour laquelle elles travaillent, et qui contrôle elle-même la qualité des produits. Un autre avantage important de la création d'industries auxiliaires est de promouvoir un développement plus homogène. Nombre de grandes entreprises tendent à devenir des îlots de complexes industriels dans un océan de stagnation. Le développement d'industries auxiliaires tempère cette tendance.

Projets d'industries rurales

Les liens de ce secteur avec l'économie rurale ont besoin d'être renforcés. Il y aura intérêt à entreprendre des projets intensifs dans les zones rurales, d'abord à titre expérimental, puis à plus grande échelle. Il faudra stimuler et mobiliser l'initiative et les efforts des communautés locales. Le but de ce projet doit être d'obtenir une répartition homogène des industries dans tout le pays. Les projets doivent tenir compte de deux importants facteurs : 1) les ressources locales, tant humaines que matérielles, et 2) les besoins locaux. Par "locaux", il ne faut pas entendre les ressources ou les besoins d'un seul village, il peut s'agir d'un village, d'un groupe de villages, ou encore d'un district, selon la nature de l'industrie et de la technologie considérées. L'objectif visé doit être de transformer les communautés actuelles, purement agricoles, en communautés agro-industrielles. Il est

extrêmement important de choisir avec soin le lieu d'implantation de tels projets. De façon générale, on pourra considérer comme propices les endroits où les conditions agricoles sont favorables et où un effort important est entrepris dans le domaine de l'agriculture. La possibilité de disposer de l'énergie électrique est un élément favorable. Il sera aussi tout indiqué de situer certains de ces projets dans des régions où l'on est en train d'installer de grands projets industriels. Toute création de domaine industriel devrait s'accompagner d'un projet de ce genre. L'objectif essentiel est d'obtenir une croissance diversifiée et décentralisée de l'industrie, l'effort principal portant sur le développement de l'emploi et de la production non agricoles, en fonction des ressources et des besoins locaux. Il s'agira essentiellement d'un programme de promotion à plusieurs volets : crédit, assistance technique et pour la gestion, constructions pour abriter les fabriques, et formation. Dans les régions qui ne possèdent pas le potentiel requis pour la création de petites industries modernes, l'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'artisanat traditionnel et sur la formation d'artisans et hommes de métier locaux.

INFRASTRUCTURE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Infrastructure physique

L'une des principales raisons du retard persistant de certaines régions d'un pays est le défaut d'infrastructure, et un excellent moyen de déclencher le processus d'industrialisation est de fournir les éléments infrastructurels de base. L'industrie se développera là où ces éléments ont été mis en place; elle ne se développera pas là où rien d'autre n'a été créé. Les directions dans lesquelles doit s'orienter tout programme de développement de l'infrastructure devront nécessairement correspondre au type général de développement que le pays souhaite. Pour le développement industriel, le mieux semble être d'identifier des centres potentiels de croissance en fonction de critères techniques, économiques et sociaux. Dans le cas de certains de ces centres une infrastructure de base existe déjà. La meilleure façon de procéder semble donc

être de concentrer les efforts sur ces centres. Au cours de la seconde phase, il peut y avoir intérêt à les faire porter sur des secteurs dont la dotation en ressources permet d'espérer des résultats fructueux. En certains de ces centres, des projets d'industries rurales peuvent être entrepris. En d'autres, ce pourront être des complexes industriels généraux comprenant des domaines industriels et fournissant des services et facilités nécessaires. Certains de ces centres deviendront des modèles pour les zones avoisinantes et donneront lieu à une activité économique considérable. Les centres, qui seront créés au cours de la seconde phase, peuvent exiger un effort énorme en ce qui concerne l'infrastructure physique, et c'est là un problème pour lequel on aura besoin de beaucoup d'aide et d'assistance extérieures.

Certaines régions possèdent une ressource particulièrement précieuse : des gisements miniers. Mais la réalisation d'un projet ne peut être rentable que s'il existe une route et que si l'on dispose de l'énergie électrique. Dans de tels cas, il peut valoir la peine de créer l'infrastructure physique nécessaire, et il ne sert à rien d'en calculer la rentabilité uniquement en fonction de ce qui existe sur place, sans tenir compte de l'économie et de la société dans leur ensemble. Les points situés entre la mine et la ville à laquelle elle est reliée se développeront eux aussi en raison de l'infrastructure créée. Puisqu'on se propose d'aider les pays les moins développés et de fournir une assistance spéciale, il est absolument nécessaire d'assouplir les critères normalement appliqués pour évaluer la viabilité de tels projets. Il faudrait que les institutions internationales fournissent ces apports supplémentaires sous forme d'assistance pour rendre la proposition réalisable. Dans certains cas, les pays les moins avancés ont reçu des institutions et organisations internationales un appui extrêmement important (c'est ainsi par exemple que la CEE a donné une somme de 45 millions de livres sterling pour l'infrastructure et quelques autres projets). Les exemples de ce genre devraient se multiplier. Les besoins de chaque pays doivent être étudiés en détail, et des efforts sérieux et concertés devraient être faits pour les aider de façon efficace à se doter de cette infrastructure.

Certains des pays les moins développés possèdent un énorme potentiel de production d'énergie hydroélectrique. En fait, dans le cas d'un de ces pays, ce potentiel équivaut à la capacité installée au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique et au Mexique ! Il faudrait peut-être beaucoup de temps pour que ce potentiel soit pleinement utilisé,

mais il faudrait exploiter cette ressource autant et aussi rapidement que possible. Certains de ces pays sont privés d'accès à la mer, et s'ils fournissaient de l'énergie au pays à travers lequel transitent leurs marchandises, l'interdépendance des deux parties se trouverait renforcée. En outre, la production d'énergie et l'électrification qui en résulterait pour le pays producteur peuvent elles-mêmes puissamment stimuler l'activité économique et industrielle. Les conclusions sont les suivantes :

- a) Les besoins de chaque pays devraient être étudiés dans leur ensemble et une aide extérieure massive devrait être fournie. Une assistance spéciale sera nécessaire pour certains centres de croissance potentielle qu'il conviendra d'identifier, et en vue de les relier aux marchés et débouchés.
- b) Les critères normalement appliqués pour déterminer la viabilité des projets relatifs aux industries extractives et à la production industrielle devraient être assouplis, l'infrastructure étant considérée comme un apport nécessaire.
- c) Les gouvernements voudront peut-être étudier la question dans son ensemble, préparer des plans directeurs pour la création de l'infrastructure des services d'experts devraient être fournis par les institutions internationales pour déterminer les besoins à cet égard.
- d) Au niveau régional, une coordination des programmes concernant le développement de l'infrastructure des territoires contigus est nécessaire.

Organisation et institutions nécessaires

Dans la mise en oeuvre de tout programme de développement industriel, une question revêt une importance spéciale : le ministère chargé de son exécution doit être efficace et bien organisé. Dans beaucoup de pays les moins avancés, ce ministère manque de personnel qualifié ayant la formation technique et économique voulue. Dans certains pays, le programme tout entier est confié à la supervision de deux responsables. La situation actuelle présente un autre trait inquiétant : il s'agit de l'absence, dans beaucoup de ministères des pays les moins avancés, des moyens d'exécution locaux qui seraient nécessaires. Cet état de choses serait fâcheux dans tous les cas, mais, dans les pays qui insistent sur la nécessité de la croissance décentralisée il est inutile

de songer à cette croissance si un réseau décentralisé de motivation fait défaut. L'absence d'un tel réseau ne peut avoir qu'une seule conséquence : c'est que la capitale du pays devient peu à peu la Mecque ou la Jérusalem de tous les intéressés, alors que l'inverse devrait être vrai, pour l'exécution du programme. Dans de rares pays, un personnel qualifié en nombre minimum a été mis en place au niveau de la région ou du district, en vue de fournir sur place des avis en matière de technologie et de gestion. Cette assistance consultative aux entrepreneurs éventuels comporte nécessairement un élément de motivation. En effet, il ne saurait s'agir d'un instrument passif n'agissant qu'en réponse aux demandes de renseignements. Dans tout programme dynamique les activités de conseil, de contrôle et de supervision sont accompagnées d'efforts directs. Dans beaucoup de pays, il existe des experts en nombre raisonnable - mais seulement au ministère lui-même. Encore s'attachent-ils en général à quelques gros projets, sans montrer aucun intérêt pour les questions de motivations ou pour la nécessité de provoquer une réaction positive à des idées qui sont bonnes en elles-mêmes.

La plupart des pays les moins avancés ont de grands besoins d'assistance en matière d'organisation. Des experts leur sont nécessaires pour les aider dans la formulation des politiques, pour créer des systèmes d'information, pour procéder à des enquêtes économiques et à des études de possibilités industrielles pour les produits, pour établir des définitions de projets et exécuter des études de préréalisation et de réalisation, pour conseiller les gouvernements quant aux types de matériel disponibles dans le monde et quant aux positions respectives des parties intéressées. Parmi les pays les moins avancés, beaucoup ont besoin de cette assistance pour de plus longues périodes - cinq ans, par exemple - et avec une certaine garantie de continuité. En outre, les ministères s'occupant du développement doivent disposer de moyens d'exécution locaux. Dans la plupart des pays les moins avancés, la décentralisation s'impose. Chaque région ou division administrative du pays, ou chaque complexe industriel important a besoin d'un certain personnel complémentaire. Les instituts de service industriel à créer aux niveaux des divisions administratives doivent comporter un certain élément d'orientation et de promotion. Ces instituts devraient offrir des services d'experts en gestion et en technologie. Ils devraient prendre des initiatives en matière de motivation. De même, un personnel chargé de l'orientation et de la promotion industrielles sera nécessaire au niveau des projets d'industries rurales.

Services d'orientation et d'appui à l'industrie. La plupart des pays les moins avancés ont besoin de projets réguliers et à long terme pour la création de services d'orientation et d'appui à l'industrie qui fonctionneraient tant dans les ministères que sur le terrain et auraient les objectifs ci-après :

- a) Mettre au point une politique et une stratégie de développement des industries, dans les régions urbaines et dans les régions rurales.
- b) Organiser un programme de services d'appui à l'industrie comprenant la création de systèmes d'information, l'identification des projets et l'exécution d'études de faisabilité.
- c) Aider à organiser un service d'orientation en matière de technologie et de gestion.
- d) Etablir des liens effectifs entre le service d'orientation et les institutions bancaires du pays.
- e) Contribuer au fonctionnement des centres de service industriel, des installations communes et des ateliers de mécanique dans les domaines industriels.
- f) Organiser et faire fonctionner un réseau de services industriels ruraux dans le cadre des projets d'industries rurales, y compris, le cas échéant, des ateliers de service commun.
- g) Assurer la formation de fonctionnaires nationaux capables de poursuivre l'exécution d'un programme de services d'appui.

Ce type d'assistance a déjà été fourni par l'ONUDI à des pays en développement, parmi lesquels certains des pays les moins avancés, avec des résultats qui ont été jugés positifs. Il importe de l'étendre à tous les pays les moins avancés, et de veiller à sa continuité.

Institutions para-étatiques. Selon les cas, les pays les moins avancés ont fait plus ou moins de progrès dans le renforcement de leurs structures par la création de certaines institutions. Quelques-uns ont obtenu des résultats remarquables. La plupart des pays feront avancer considérablement leur programme s'ils sont en mesure de créer des institutions para-étatiques, comme les offices du développement industriel.

pour l'exécution d'un certain nombre d'activités. L'échelle à laquelle le programme doit être conçu rend absolument nécessaire la création d'une institution paraétatique échappant au carcan administratif des services publics. Il faut une organisation efficace ayant toute la force, les capacités et les motivations d'une organisation commerciale, combinées à une volonté de promotion et de développement. Les sphères d'activité de l'Office seront par exemple les suivantes :

La création de domaines industriels.

L'achat et la fourniture au secteur industriel, de matières premières et d'articles complémentaires.

L'achat et la fourniture de machines par location-vente.

La commercialisation des produits industriels.

La participation directe au capital d'entreprises industrielles.

La création d'offices de ce genre nécessitera parfois une assistance extérieure substantielle, comprenant des subventions et l'ouverture de crédits.

Une liaison plus étroite entre les services d'orientation industrielle et la banque de développement, voire même les banques commerciales, est souhaitable. Il arrive que des projets parfaitement valables soient rejetés. La banque de développement pourrait envisager de créer des comités consultatifs composés d'ingénieurs des méthodes et d'économistes appartenant aux services d'orientation du ministère de l'industrie. La banque pourrait aussi établir un dialogue régulier avec les milieux industriels.

Système de location-vente pour les machines et l'équipement. Il est possible de réduire considérablement les besoins initiaux en capital grâce à un système de location-vente pour les machines et l'équipement, surtout quand il s'agit de petites ou moyennes entreprises. Ce système consiste à livrer des machines aux investisseurs effectifs ou éventuels, moyennant le versement d'un acompte modique - par exemple, 5 % de la valeur du matériel considéré. Le reste est payé en sept ans, avec un taux d'intérêt spécialement favorable. Ce type de crédit est soumis à un contrôle, et l'organisme chargé d'approuver les prolongations de crédit doit être pleinement intégré et associé au programme. Ses fonctions consistent à examiner les demandes de crédit, à aider l'investisseur à accomplir les formalités nécessaires, et à veiller aux suites qui sont données à ces démarches par l'organisme national chargé de l'achat et de la fourniture de l'équipement. Elles consistent aussi à rester en contact constant avec la partie intéressée jusqu'au dernier versement. Ce système a été essayé dans certains

pays en développement avec des résultats extrêmement satisfaisants. Il est intéressant de constater que, parmi les pays les moins avancés, l'un au moins l'a appliqué, et qu'un changement s'en est suivi dans le climat des investissements.

Système de garantie du crédit. C'est l'une des meilleures façons d'insuffler un peu plus de hardiesse et de dynamisme aux politiques de prêt des banques commerciales est le système de garantie du crédit, qui a été adopté avec beaucoup de succès dans certains pays en développement. De préférence, c'est la Banque nationale qui sera chargée de l'exécution du programme, au nom du gouvernement. En d'autres termes, la Banque nationale devient, aux fins du programme, un garant. Les banques commerciales, qui doivent participer au programme, versent à la Banque nationale 0,1 % par an des engagements autorisés, ou non liquidés. Les sommes ainsi déposées peuvent être versées par la Banque nationale dans une réserve, ce qui permettrait de garantir 75 % environ des risques.

Contrôle de la qualité et normalisation. Ils devront jouer un rôle d'importance croissante à mesure que se développe le secteur industriel des pays les moins avancés. Le besoin s'en fait déjà sentir, surtout dans le domaine du contrôle des produits alimentaires. Une aide extérieure dans ce domaine serait urgente.

Instituts de formation. Il est également de la plus grande importance de créer dans le cadre régional des instituts de formation pour des groupes de pays. Ces instituts familiariseraient les intéressés avec la pratique de l'analyse scientifique de la demande, avec les principes de productivité ou avec l'exécution des études de faisabilité. Les cours en seraient également ouverts à certains entrepreneurs ou futurs chefs d'entreprise, ainsi qu'à certains membres de coopératives industrielles. Il se pourrait par exemple qu'un investisseur éventuel veuille, en cours de formation, effectuer lui-même une étude de réalisation : il faudra lui donner la possibilité de le faire. Ainsi, l'institut de formation pourrait participer activement au programme de perfectionnement des cadres tant pour les entreprises privées que pour les coopératives industrielles.

D'autres institutions régionales pourraient plus spécialement s'occuper de recherches sur l'adaptation des techniques mises au point dans d'autres pays, notamment les pays en développement. On peut aussi prévoir des centres régionaux de conception et de manufacture des outils.

AUTRES DOMAINES
DANS LESQUELS UNE ASSISTANCE EXTERIEURE SERAIT NECESSAIRE

Préparation et exploitation d'études de faisabilité

Dans plusieurs pays un travail considérable a été consacré à la préparation et à l'exploitation d'études de faisabilité et de nombreuses études de faisabilité ont été exécutées. On constate toutefois que bon nombre de ces études restent généralement lettre morte et n'aboutissent pas à des projets concrets, et ceci pour plusieurs raisons : en premier lieu, beaucoup d'études de faisabilité ont été faites sans que l'on ait, au préalable, procédé à des enquêtes industrielles ni dressé un inventaire des ressources potentielles du pays. En second lieu, les systèmes d'information et de statistiques sont loin d'être parfaits. Toutefois, l'absence de progrès dans ce domaine tient surtout au manque de spécialistes locaux capables de procéder à des études de faisabilité détaillées. On peut déjà débayer considérablement le terrain en faisant des études de pré-faisabilité dans le cadre de projets relatifs à des services d'appui industriel - projets qui ont été recommandés plus haut. Mais quels que soient la détermination d'un pays et les efforts qu'il déploie avec l'aide d'experts, il aura tout de même besoin d'une importante aide financière directe. Au cours de visites et d'études, on a constaté d'excellents exemples d'une telle assistance fournie à certains des pays les moins avancés, dont les banques de développement ont reçu des dons substantiels destinés à leur permettre d'exécuter toute une série d'études de faisabilité. Il faut accroître l'assistance ainsi fournie à certains des pays les moins avancés et en étendre le bénéfice à chacun d'entre eux.

Il est absolument nécessaire d'éviter les hiatus entre l'exécution des études de faisabilité et leur exploitation, en combinant l'assistance technique et l'assistance financière. Il est donc vivement recommandé que, dès le départ, les organismes qui fournissent une assistance technique et les institutions financières coopèrent de façon plus étroite. En outre, il serait peut-être utile que l'ONUDI réunisse suffisamment de renseignements sur les firmes et les partenaires qui s'intéressent à certains éléments de différents projets concernant les pays les moins avancés. L'ONUDI pourrait en outre mettre au point, à l'intention de ces pays, des accords techniques standard pour divers types de projets et leur fournir les services consultatifs nécessaires.

Il existe à cet égard de grandes possibilités de coopération technique entre pays en développement. Certains de ces pays ont fait la preuve de leurs capacités dans certains types d'industrie. Ils disposent d'organismes hautement compétents capables de faire des études de pré-faisabilité et de faisabilité et même de fournir une aide pour des contrats relatifs à la livraison d'installations prêtes à fonctionner ou à la création d'entreprises communes.

Aide aux industries existantes

Dans certains pays, le vide laissé par le départ des étrangers a gravement désorganisé l'industrie de sorte que tout programme à court terme devra, semble-t-il, viser à rénover et à consolider les structures existantes plutôt qu'à favoriser la création de nouvelles entreprises. La seule façon de résoudre ce problème est de mettre sur pied un programme spécial d'assistance en matière administrative et technique à différents niveaux de l'exploitation des entreprises et, dans certains cas, de recruter pour quelques années des cadres et des techniciens étrangers, ainsi que le personnel de contrepartie appropriés. L'OHUDI s'est efforcée, dans des cas de ce genre, d'inclure de telles mesures dans les programmes par pays.

On constate fréquemment que dans de nombreuses entreprises des secteurs public et privé les capacités de production sont sous-utilisées et ceci pour de nombreuses raisons comme par exemple la pénurie de main-d'oeuvre appropriée, un rapport erroné sur le projet, ou encore un fléchissement passager de la demande. Il faut étudier le problème et fournir l'assistance nécessaire. L'OHUDI a déjà demandé aux pays les moins développés de lui indiquer s'ils avaient besoin d'une aide en ce domaine. Certains de ces pays ont déjà fait savoir qu'ils souhaiteraient bénéficier d'une telle assistance.

Contrats clefs en main

Les contrats clefs en main peuvent donner lieu à un important transfert de techniques. Ils portent sur un ensemble de prestations comprenant par exemple :

Le choix d'une marque industrielle dont les techniques de fabrication correspondent aux besoins du pays.

L'établissement d'une étude de faisabilité

L'obtention de connaissances techniques et de renseignements divers, y compris des plans

La formation de techniciens et d'ouvriers;

L'installation de machines.

L'élimination pendant une période déterminée des goulots d'étranglements constatés dans la production.

Ce type de contrats peut aussi convenir parfaitement pour les opérations de faible envergure. Il serait utile que l'ONUDI réunisse les renseignements voulus sur les firmes disposées à fournir ce genre de prestations, en particulier pour les pays en développement.

Assistance en matière d'exportation

La promotion des exportations est un domaine de la plus haute importance dans lequel les pays les moins avancés ont encore beaucoup de progrès à faire. Tous ces pays mettent, à juste titre, l'accent sur le remplacement des importations dans leurs plans et leurs programmes, mais de toute évidence, ils ne pourront faire les progrès voulus sans une promotion efficace des exportations. Ces pays ont besoin de capitaux et de devises pour financer leurs dépenses d'investissement dans toutes les industries. Il importe en outre de veiller à la qualité et à la compétitivité des produits destinés aux marchés d'exportation. Des programmes intégrés d'assistance correspondant à un ensemble de besoins et comportant un ensemble de mesures pour la promotion des exportations constitueraient un moyen intéressant et utile d'aider les pays les moins avancés à cet égard. Un certain nombre de programmes de ce genre sont actuellement exécutés dans plusieurs des pays les moins avancés avec l'aide de la CNUCED et du Centre du commerce international. Il faudrait que ces efforts aboutissent à des projets d'assistance pluridisciplinaires avec la participation croissante de l'ONUDI et des autres organismes des Nations Unies.

Formation du personnel

Les pays en voie de développement les moins avancés ont tous, sans exception, un besoin d'une urgence extrême : un programme solide et efficace de formation du personnel. Des solutions parcellaires ne serviraient ici à rien : le problème doit être attaqué à la base. Par définition, les pays les moins avancés ont un taux d'alphabétisation extrêmement faible. Un programme massif de développement et de

réorganisation de l'enseignement est vital. Non moins urgente est la nécessité d'introduire dans le système éducatif des éléments de formation technique et professionnelle et d'inculper le goût des activités concrètes. En second lieu, il serait souhaitable de mettre sur pied un programme de formation combiné (gestion et technique) destiné à l'industrie qui soit en harmonie et en conformité avec les objectifs globaux des plans nationaux de développement. L'idée d'envoyer sur le terrain des missions spéciales UNESCO/ONUDI/BIT chargées de déterminer les besoins de formation dans les pays les moins avancés paraît bonne. Dans de nombreux pays, la première étape consistera à passer en revue les besoins actuels et futurs et à élaborer un plan d'assistance. Le BIT, qui joue un rôle très important dans ce domaine, pourrait être appelé à accorder dans ses programmes une attention particulière aux pays les moins avancés.

L'ONUDI a un certain nombre de programmes de formation bien organisés, mais les besoins des pays les moins avancés sont spécifiques et dépassent ce que ces programmes offrent. Ce qui est bon pour le Mexique ou l'Égypte peut ne pas convenir à ces pays. Un système de stages itinérants dans les pays mêmes pourrait résoudre certains problèmes, comme celui de la comptabilité de gestion. Les bourses et voyages d'études dans des pays en développement proches des pays les moins avancés seraient généralement très utiles.

Il serait excellent qu'avec une aide extérieure des centres soient créés pour mettre au point des prototypes de machines simples qui pourraient être fabriquées dans les pays les moins avancés : matériel agricole, machines à décortiquer, charrues à moteur ou batteuses par exemple, ou encore du matériel simple utilisé dans l'industrie du cuir. S'il n'est pas possible de créer de tels centres dans chaque pays, on devrait du moins s'efforcer d'en établir à l'échelon régional.

"Industries d'amorçage"

Dans le cadre d'études sur les pays sans littoral, la CESAP a récemment lancé l'idée d'industries d'amorçage. L'objectif poursuivi consiste à développer une nouvelle activité susceptible de connaître un développement rapide. Il s'agit d'identifier une industrie pour laquelle le pays possède des ressources naturelles abondantes, et capable de donner avec l'aide des pays donateurs d'un élan décisif au développement diversifié de l'économie nationale du pays intéressé. Ce pourrait être l'industrie des produits

laitiers dans un cas, celle du bois dans un autre. Le sucre est encore un domaine qui offre de nombreuses possibilités, avec les bagasses, la mélasse et l'alcool. Les "Kechmish", ou raisins secs, peuvent être également envisagés. La technologie est simple. Elle est fondée sur l'agriculture. Elle offre des perspectives d'exportation et d'emploi. Sa mise au point et sa promotion ne nécessiteront pas de programme compliqué de formation. On prévoit de lancer un programme pour l'étude des divers projets afin de déterminer pour chaque pays la branche qui pourrait jouer le rôle d'industrie d'amorçage. Des missions seront en outre envoyées sur le terrain dans trois pays sans littoral qui figurent également parmi les pays les moins avancés afin d'examiner les moyens dont ces pays disposent déjà en matière d'infrastructure, d'organisation et de gestion, de même que les possibilités de commercialisation et autres facteurs susceptibles de renforcer l'industrie d'amorçage envisagée et d'en assurer le succès. On prévoit de préparer un modèle qui sera utilisé pour le développement de l'industrie d'amorçage qui aura été retenue et de l'étendre à d'autres pays sans littoral.

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

L'importance de la coopération technique entre pays en développement a été soulignée dans diverses réunions internationales. Il ne fait aucun doute qu'elle joue un rôle majeur dans tout programme de développement industriel. Il vaudrait semble-t-il la peine d'étudier, dans le but spécifique d'aider les pays les moins avancés, la possibilité de créer un consortium de certains des pays en développement qui ont déjà réalisé des progrès considérables dans le développement de leurs capacités internes. Certains se sont d'ailleurs déjà déclarés disposés à fournir aux pays les moins avancés une assistance technique. Les possibilités d'une coopération de cet ordre sont infinies, à condition que soit assurée une aide financière à l'échelon international et bilatéral. Si le consortium peut faire bénéficier les pays les moins avancés des résultats de recherches technologiques et leur offrir le modèle d'installations industrielles pilotes, l'aide apportée sera sans prix. Ces pays peuvent également aider les pays les moins avancés à localiser des partenaires susceptibles de mettre sur pied des projets "clefs en main". En fait, certains pourront vraisemblablement aider les pays les moins avancés à construire leurs propres usines compte tenu de leur expérience. Leurs consultants pourront exécuter gratuitement des études de pré-faisabilité et de faisabilité pour les pays les moins avancés si leurs frais de voyage sont couverts par des

organisations internationales. Il est un domaine important où une aide de cet ordre peut s'avérer particulièrement précieuse : celui de la formation et des voyages d'études. Certains pays en développement ont d'excellents instituts de vulgarisation, où des stagiaires des pays les moins avancés ont suivi avec profit une formation d'un an environ. D'autres types d'enseignement peuvent également être dispensés, et des cours s'adressant spécifiquement aux pays les moins avancés pourraient assurément être organisés. Outre qu'il ouvrira aux pays les moins avancés des perspectives nouvelles et stimulantes, ce consortium fera beaucoup pour le développement de la solidarité et de l'amitié entre les pays.

Annexe III

FORMULATION D'UNE POLITIQUE ET DE MESURES SPECIALES
EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
LES MOINS AVANCES, SANS LITTORAL OU INSULAIRES^{a/}

Introduction

Afin d'accroître, dans toute la mesure du possible, la part des pays en développement dans la production mondiale (pour la porter à au moins 25 % en l'an 2000), l'ONUDI préparera un programme d'action pour la réalisation efficace des projets et l'application des mesures envisagés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels.

L'ensemble de la communauté internationale reconnaît désormais que les pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, ont à résoudre des problèmes qui appellent des mesures spéciales si l'on veut qu'ils atteignent un niveau acceptable de développement économique. Dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) adoptant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et dans son approbation de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, l'Assemblée générale a insisté sur le fait que l'industrialisation de ces pays doit se faire à un rythme plus rapide que dans la moyenne des pays en développement et a recommandé une action concertée et des mesures spéciales d'assistance de la part de divers pays et organisations internationales afin de lancer des projets novateurs et de jeter des bases solides pour la promotion accélérée de l'industrialisation des pays considérés.

Les mesures spéciales recommandées dans la Déclaration et le Plan d'action sur le développement industriel sont les suivantes :

- a) Mesures spécifiques urgentes pour créer les conditions nécessaires à l'industrialisation : infrastructure, inventaire des ressources naturelles et assistance technique et financière nécessaire pour l'exploitation de ces ressources;

a/ Initialement publié sous la cote UNIDO/OED.17/Rev.1.

- b) Création et financement de domaines industriels complets et d'installations pilotes, utilisant dans toute la mesure possible les ressources locales disponibles;
- c) Création d'unités intégrées de production, telles que fabriques de matériel agricole et usines de constructions mécaniques appropriées, et de services de réparation et d'entretien;
- d) Mise en oeuvre d'une politique agraire appropriée, mesure indispensable à la promotion de projets intégrés de développement rural, la création de petites unités de production travaillant aussi bien pour le marché local que pour l'exportation;
- e) Développement d'industries familiales et d'activités artisanales, notamment d'artisanat artistique;
- f) Assistance en vue d'études systématiques du potentiel d'industrialisation de ces pays;
- g) Etude et mise en place rapides de moyens d'infrastructure permettant de mettre en valeur et d'utiliser au maximum les ressources hydrauliques et de créer des agro-industries, en particulier dans les pays frappés par la sécheresse;
- h) Traitement préférentiel, dans le cadre d'accords internationaux, des produits industriels fabriqués dans ces pays et des produits de base qui y sont transformés, et création d'entreprises communes dans le cadre d'accords de coopération régionale;
- i) Assistance spéciale à ces pays pour la création et le développement de moyens appropriés de transport et de communication;
- j) Mesures urgentes pour augmenter les capacités d'importation et d'exportation des pays les moins avancés et pour aider à compenser les désavantages de la situation géographique défavorable des pays sans littoral, surtout en ce qui concerne les frais supplémentaires de transport et de transit;
- k) Assistance prioritaire de l'ONUDI et d'autres organisations internationales dans tous les domaines et, au besoin, une assistance financière et technique complémentaire exempte des exigences de contrepartie fournie dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux afin d'accélérer leur développement industriel, conformément aux politiques et aux plans de développement nationaux de ces pays.

I. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES PROPOSEES POUR L'ACTION
DE L'ONUUDI DANS CE DOMAINE

Le rôle de l'industrie comme instrument dynamique de croissance indispensable au développement économique et social accéléré des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux, est largement reconnu. La création, l'expansion et la diversification des industries afin de développer le marché intérieur et d'élargir les débouchés extérieurs est la seule façon d'assurer une participation équitable des pays en développement les moins avancés dans la production mondiale et aux échanges de biens et de services, comme l'exige l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Les activités de l'ONUUDI en faveur des pays en développement les moins avancés devraient donc viser à promouvoir un processus d'industrialisation intégré, fondé sur le potentiel de chaque pays, tenant compte des vœux, des politiques, des plans et des priorités des gouvernements de ces pays et ayant pour objectif de resserrer au maximum les liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie. A cet égard, les recommandations à formuler sont les suivantes :

- a) Une attention particulière devrait être donnée à la création d'industries de base telles que les industries sidérurgiques, électriques, métallurgiques, mécaniques, chimiques et pétrochimiques qui constituent la base indispensable de tout processus d'industrialisation;
- b) Il faudrait accorder une large place et donner la priorité aux projets et programmes susceptibles de créer les moyens de production qui permettent d'assurer la liaison avec d'autres industries et d'autres secteurs de l'économie en voie d'expansion, et de leur fournir les apports de base qui leur sont nécessaires. Cette politique serait suivie, dans la mesure du possible, pour la sélection de projets conçus en faveur des pays en développement les moins avancés, conformément à leur stratégie de développement. Par exemple, grâce à cette politique, la création d'une fonderie ou d'une usine de machines agricoles fournirait les moyens d'assurer une meilleure utilisation du sol et d'accroître sa productivité, ce qui contribuerait au développement du secteur agricole et permettrait d'envisager la création d'agro-industries (traitement, préparation et conditionnement de produits alimentaires et d'aliments du bétail, par exemple). Cette activité aurait à son tour des

répercussions sur un autre secteur et entraînerait la création d'autres industries (par exemple, la production d'aliments pour le bétail provoquerait un accroissement de la production animale et, par conséquent, le développement des industries de la viande, de l'industrie du cuir, etc.);

- c) Priorité devrait être donnée à la réalisation de projets d'infrastructure industrielle ayant un effet multiplicateur; par exemple, la création d'une usine de matériaux de construction fournirait les éléments nécessaires pour la construction d'écoles, de centres de formation, d'autres usines, de routes, de ponts en bois et d'équipements pour l'irrigation, qui stimuleraient l'exploitation des ressources naturelles disponibles dans le pays telles que le bois, le gypse, etc.;
- d) Il faudrait adopter une approche sectorielle, c'est-à-dire renforcer et développer les industries existantes susceptibles par leur croissance de former un secteur industriel. Par exemple, la création et le renforcement d'un secteur du textile, outre qu'ils permettraient d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité de la production en fournissant des services et des moyens industriels, entraîneraient la création d'industries auxiliaires (teinturerie, fabrication d'équipements simples; création d'installations de réparation et d'entretien, etc.) qui profiteraient à l'ensemble du secteur et entraîneraient la création de centres de formation sectoriels, etc. Conformément à la politique officielle des pays en développement les moins avancés, l'ONUDI concentrerait ses efforts sur un secteur industriel déterminé dans chaque pays compte tenu de toutes les consultations, études et activités d'assistance technique nécessaires pour résoudre tous les problèmes que pose le développement de ce secteur. Cette politique permettrait de dégager rapidement les moyens nécessaires pour financer et renforcer d'autres secteurs. L'ONUDI utiliserait au maximum l'expérience acquise dans chaque pays;
- e) Les programmes et les projets d'assistance technique proposés par l'ONUDI devraient tendre à utiliser pleinement les ressources disponibles pour assurer le développement des industries de base;

- f) Une assistance devrait être offerte en vue de développer les industries rurales, en utilisant les ressources naturelles et les matières premières disponibles. Toute proposition de projet industriel devrait tenir compte des questions sociales et écologiques; l'ONUDI devrait en outre coopérer, dès les premiers stades de la préparation et de l'exécution des projets, avec les institutions compétentes;
- g) Des programmes et des projets devraient être conçus pour résoudre les problèmes particuliers aux diverses industries, en vue d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent ces pays;
- h) En plus des programmes ordinaires de formation, il faudrait organiser la formation d'instructeurs, de manière à provoquer des effets multiplicateurs. L'expérience montre qu'au bout de peu d'années, les homologues locaux quittent les emplois en vue desquels ils ont été formés, interrompant ainsi la marche des projets. Si l'on fournissait les moyens voulus pour la formation d'instructeurs, on rendrait possible la création d'une réserve renouvelable d'homologues nationaux qualifiés;
- i) Dans ses activités, l'ONUDI devrait tenir pleinement compte des efforts des autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales, et coopérer étroitement avec eux pour accélérer l'industrialisation des pays les moins avancés. A cette fin, il importe de créer un réseau d'instituts internationaux semi-indépendants de recherche-développement pour chaque industrie. Ces instituts seraient rattachés des centres industriels bien établis des pays les moins avancés, et leurs travaux porteraient principalement sur les problèmes fondamentaux que posent le classement, l'analyse et la mise au point des techniques, y compris les techniques de base se rapportant à des secteurs industriels particuliers. Ces instituts s'occuperaient des industries qui présentent un intérêt immédiat pour les pays les moins avancés et qui répondent aux habitudes de consommation et de travail de leurs populations;
- j) Il faudrait promouvoir la coopération entre pays en développement en encourageant les activités dans les domaines suivants : entreprises communes, coopération multinationale, échanges d'experts, utilisation des moyens de formation existants, etc.;

- k) L'ONUDI devrait, en étroite coopération avec les autres institutions, participer à l'organisation de consultations avec la communauté internationale s'occupant de développement industriel, en vue de créer des industries appartenant à des entrepreneurs locaux et utilisant des techniques appropriées.

II. MESURES SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

A. Mesures de caractère consultatif et administratif

1. Identifier les besoins et les difficultés en vue de déterminer la nature et le volume de l'assistance technique nécessaire pour aider les pays les moins avancés à résoudre leurs problèmes particuliers et à atteindre les objectifs de la Stratégie internationale des Nations Unies pour le développement. L'ONUDI devrait, en coopération avec d'autres institutions, organiser des missions chargées d'étudier les divers aspects suivants de la question :

- a) Mesures nécessaires pour éliminer les difficultés et assistance dont ces pays ont particulièrement besoin pour sélectionner et élaborer des projets adéquats d'assistance financière et technique;
- b) Adaptation de l'assistance aux conditions propres aux pays les moins avancés. Les obstacles les plus graves au développement devraient être identifiés, et toute l'assistance possible mobilisée en vue de les éliminer. Les missions devraient veiller à ce que l'assistance soit fournie d'une manière souple et efficace;
- c) Volume de l'assistance technique et financière fournie; augmentation du volume de l'assistance fournie à l'industrie; efficacité de cette assistance; problèmes ou obstacles rencontrés;
- d) Mesures complémentaires visant à augmenter la capacité d'absorption de l'assistance technique;
- e) Le cas échéant, élaboration de programmes d'assistance administrative ou opérationnels en vue de renforcer les rouages gouvernementaux et administratifs aux divers niveaux dont relève le secteur des industries manufacturières

2. Organisation et envoi dans les pays les moins avancés, de missions constituées de personnel provenant des pays développés ou de certains pays en développement, en vue de consultations et d'échanges de vues visant à renforcer la coopération et pouvant aboutir à d'utiles accords conclus sur place en vue de l'obtention d'une assistance technique complémentaire.

3. Organiser des réunions des responsables de la politique à suivre dans les pays les moins avancés, pour examiner les politiques et les mesures spéciales proposées par l'ONUDI en faveur de ces pays et identifier les besoins d'assistance supplémentaire. Ces réunions devraient être organisées aux niveaux sous-régional, régional et interrégional.

4. Suite à donner aux recommandations formulées par les experts dans leurs rapports de mission. Les divisions mixtes de l'industrie créées au sein des commissions économiques, les conseillers principaux hors siège pour le développement industriel et les experts de l'ONUDI en poste dans les pays les moins avancés devraient concerter leurs efforts pour donner suite aux recommandations antérieures, afin d'établir si l'ONUDI pourrait aider les gouvernements de ces pays à les appliquer, en utilisant ses propres ressources d'assistance technique ou celles qu'elle pourrait mobiliser à cette fin.

5. Organiser pour chaque secteur industriel un groupe d'experts du Siège de l'ONUDI et des divisions mixtes de l'industrie créées au sein des commissions régionales. Ces groupes se rendraient dans les pays les moins avancés et donneraient sur place des avis et une assistance visant à éliminer les difficultés, à assurer la pleine utilisation des moyens et capacités de production existants, à renforcer les projets et à identifier les besoins. En outre, ils proposeraient l'assistance technique appropriée.

6. A la demande des gouvernements intéressés, identifier et promouvoir les projets d'entreprises communes dans le secteur industriel, par des échanges de vues avec les autorités des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays développés.

7. Elaborer un programme d'assistance technique pour aider ces pays à renforcer leurs institutions et installations industrielles existantes. Ce programme servirait à assurer la pleine utilisation des capacités de production dans les usines en exploitation et la remise en état du matériel inutilisé, et à créer des services de réparation et d'entretien.

8. Etablir et mettre en oeuvre des programmes spéciaux d'assistance pour l'examen des droits, redevances, contrats, etc. liés aux investissements étrangers.

B. Mesures de planification et de programmation

1. Sélectionner un groupe de pays parmi les moins avancés pour une approche particulièrement intensive et, autant que possible spécialisée, permettant d'aider à formuler les programmes et de proposer, pour les exécuter, les modalités qui conviennent le mieux pour résoudre les problèmes qui leur sont propres.
2. Inviter les pays les moins avancés à planifier leur industrie, et leur fournir une assistance technique à cet effet. On pourrait prévoir, pour ce faire, une équipe de spécialistes de la planification industrielle organisée de manière à pouvoir apporter une assistance immédiate en ce domaine.
3. Inclure davantage d'activités et de projets pour les pays les moins avancés dans les programmes de travail des centres communs ONUDI/pays ainsi que dans les programmes de coopération.
4. Inclure dans les programmes annuels, biennaux ou à long terme, ainsi que dans les programmes de travail, des divisions mixtes de l'industrie auprès des commissions régionales, des projets spéciaux destinés à répondre aux besoins des pays les moins avancés.
5. Elaborer un programme d'assistance pour la création de petites ou moyennes entreprises industrielles, d'ateliers, de domaines industriels et d'instituts de recherche polyvalents qui étudieraient les possibilités de mise en valeur des ressources naturelles locales, et donneraient aux communautés locales des conseils en vue de l'établissement de coopératives industrielles. Ces installations seraient fournies aux pays les moins avancés à titre de don, et le personnel national nécessaire pour en assurer l'exploitation serait formé par les soins des pays donateurs et/ou de l'ONUDI. Il conviendrait de demander le concours d'autres organismes des Nations Unies pour la solution des problèmes écologiques et sociaux que pourrait poser la création de ces installations. On pourrait créer des usines pilotes dans les pays les moins avancés qui seraient intéressés par ce projet.
6. Planifier les activités à mener dans le cadre du programme de coopération entre pays en développement, compte tenu des besoins prioritaires des pays les moins avancés.
7. Fournir une assistance pour résoudre le principal problème qui se pose à la plupart des populations dans les pays les moins avancés, à savoir l'insuffisance de l'approvisionnement en eau. La solution de ce problème exige une coopération avec

d'autres organismes des Nations Unies. La participation de l'ONUDI devrait porter sur la mise au point de pompes, de moulins à vent et de pompes à commande manuelle pour l'irrigation, adaptés aux besoins de ces pays. Il faudrait organiser des consultations et une coopération avec d'autres institutions pour l'élaboration et l'exécution de projets communs dans ce domaine.

8. Effectuer une enquête sur les industries existantes et identifier les moyens d'utiliser à plein les capacités de production excédentaires, les sous-produits et les déchets.

9. Faire une étude afin de déterminer les industries d'exportation et les capacités de production qui se prêteraient à un redéploiement ou au transfert de certains pays développés vers les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

C. Mesures financières

1. Fournir une assistance pour augmenter le volume des ressources financières et techniques destinées aux pays en développement les moins avancés, au moyen de réunions et de négociations avec des institutions s'occupant d'assistance technique; rechercher de nouvelles sources de financement ainsi que les moyens d'accroître les apports provenant des sources existantes.

2. Organiser des réunions consultatives entre les pays en développement les moins avancés et les institutions d'aide, pour étudier et coordonner l'assistance technique destinée à ces pays, individuellement ou en groupes.

3. Associer plusieurs sources d'assistance technique à un même projet, et aider à mettre en place un mécanisme consultatif approprié pour la coordination de l'assistance technique extérieure destinée à ces pays. Il pourrait être nécessaire de créer à cet effet un service spécial au sein de la Section des pays les moins avancés.

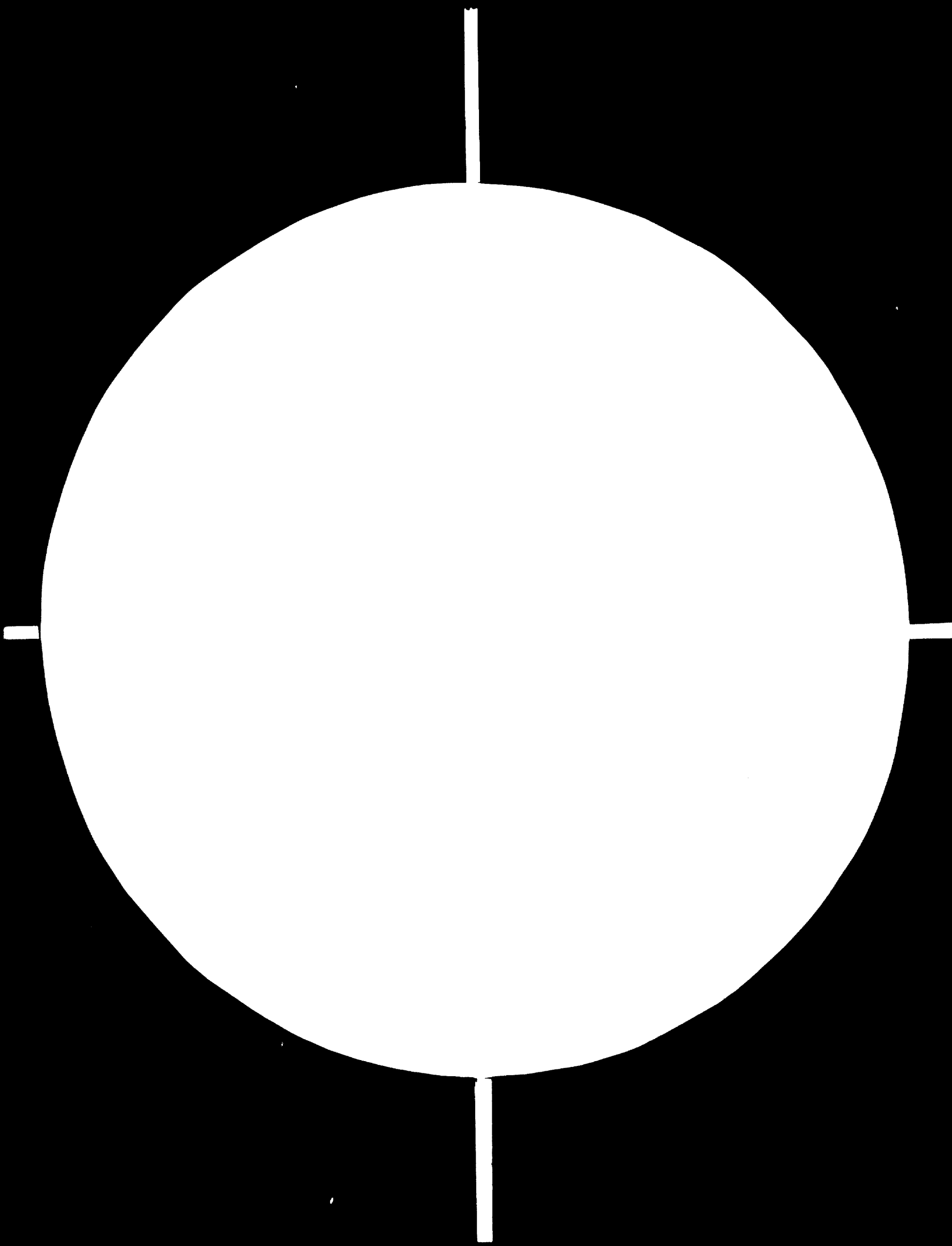
4. Envisager la possibilité de financer des projets d'assistance technique au moyen des contributions volontaires versées à l'ONUDI conformément aux dispositions régissant l'utilisation de ces fonds.

5. Créer des centres de promotion, renforcer ceux qui existent déjà, et envisager de les financer à partir de sources bilatérales et autres, pour entreprendre des études de faisabilité et fournir des capitaux au secteur industriel par l'intermédiaire de ces centres.

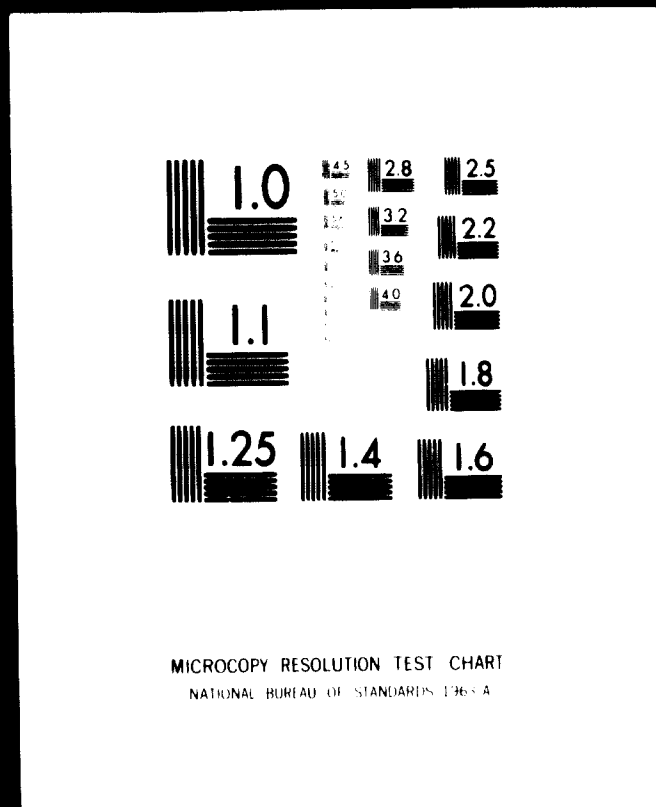
G - 332



77. 09 . 26



2 OF 2
07381
F



24x
A

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche

6. Utiliser les contributions volontaires versées en monnaies non convertibles pour financer si possible l'achat de petites entreprises industrielles, d'installations et d'équipement, conformément aux dispositions régissant l'utilisation de ces fonds; des programmes de formation à l'intention des pays les moins avancés devraient aussi être organisés pour en tirer le meilleur parti possible.

7. Faire davantage appel au Fonds d'équipement du PNUD pour l'achat de matériel, de petites entreprises industrielles et d'autres installations complémentaires essentielles pour les pays en développement les moins avancés.

D. Mesures concernant la formation

1. Insister sur la formation des instructeurs dans les pays en développement les moins avancés, afin d'accroître l'effet multiplicateur. La formation d'instructeurs permettrait de disposer d'une réserve suffisante d'experts et d'éviter la désorganisation qui se produit lors qu'un spécialiste local est transféré à un autre poste. Il faudrait aussi insister davantage sur la formation active de type non classique, afin de développer certaines connaissances et aptitudes particulières intéressant diverses activités économiques ou liées au secteur économique.

2. Souligner l'importance de la formation du personnel pour les secteurs industriels existants, ainsi que pour les industries prévues qui pourraient se développer et former des secteurs industriels de base.

3. Faire des enquêtes sur la formation et fournir une assistance pour l'organisation et la réalisation de programmes de formation accélérée afin de répondre aux besoins techniques et institutionnels de l'industrialisation.

4. Prendre des dispositions pour permettre à des ressortissants des pays en développement les moins avancés de se rendre dans certains pays afin d'y étudier des réalisations modèles présentant un intérêt pour les activités présentes et à venir de leur pays, et d'enrichir leur expérience par des échanges de vues.

5. Déterminer la valeur des établissements d'enseignement et de formation existants en fonction de l'expansion industrielle et du programme de développement, compte tenu du redéploiement de la main-d'oeuvre qualifiée disponible.

6. Faciliter l'accès aux centres de formation d'autres pays en développement.

7. Approuver le principe suivant lequel toutes les installations fournies par l'ONUDI ou par son intermédiaire seront utilisées pour la formation des ressortissants des pays en développement les moins avancés.

8. Former localement si possible les ressortissants des pays en développement les moins avancés, en recrutant des instructeurs dans les pays industrialisés, plutôt que d'envoyer les stagiaires à l'étranger. Cette pratique permettrait de former un plus grand nombre de techniciens pour la même dépense.

F. Etudes proposées

Des études sur les sujets énumérés ci-après pourraient être entreprises pour faciliter l'identification des problèmes propres aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, la formulation de mesures destinées à résoudre ces problèmes et l'accélération du développement industriel de ces pays.

1. Les ressources naturelles des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et leur utilisation industrielle.
2. Elaboration de stratégies d'accélération du développement industriel des pays en développement sans littoral ou insulaires;
3. Création d'industries appropriées dans la région semi-aride des pays en développement les moins avancés, surtout ceux qui sont touchés par la sécheresse (zone soudano-sahélienne, Ethiopie et Somalie).
4. Recensement des moyens de production dans les pays industrialisés susceptibles d'être réimplantés dans certains pays en développement parmi les moins avancés, sans littoral ou insulaires.
5. Etude du marché mondial des aliments pour animaux et l'utilisation des ressources naturelles dans les pays en développement les moins avancés afin de développer l'industrie des aliments pour animaux.
6. Assistance nécessaire pour créer des centres de développement industriel dans les pays en développement les moins avancés qui souhaiteraient en bénéficier et renforcer les centres qui existent déjà dans ces pays.

7. Etude de la politique et de la stratégie industrielles générales dans les pays en développement les moins avancés qui en feraient la demande, afin de formuler des recommandations tendant à renforcer les services de planification et de programmation et d'identifier les besoins d'assistance technique.

8. Etude des réalisations industrielles réussies dans un certain nombre de pays en développement ayant des systèmes sociaux et économiques différents, dans des secteurs et des branches industriels déterminés, afin de faire profiter de cette expérience les pays en développement les moins avancés qui le souhaiteraient.

Annexe IV

LISTE DES PARTICIPANTS

AFGHANISTAN
Mr. Mohammed Hashim SAUFIQI
President of Industries
Ministry of Mines and Industries
Kabul

BANGLADESH
Major-General Mohammad MAJID-UL-HAQ
Secretary, Ministry of Industries
Bangladesh Secretariat
Dacca
Mr. Habibur RAHMAN
Deputy Secretary
Ministry of Industries
Dacca

BENIN
M. Christophe AYOUSOU
Responsable du Financement Intérieur
Direction Planification d'Etat
Cotonou

BURUNDI
M. Evariste NCABUGUFI
Directeur, Département de l'Industrie et de l'Artisanat
Ministère de l'Industrie et des Ressources Naturelles
Bujumbura

**EMPIRE
CENTRAFRICAIN**
M. Philippe SIBIRO
Directeur de l'Industrie
Ministère du Commerce et de l'Industrie
Bangui

ETHIOPIE
Mr. Merja AFETA
Head, Large and Medium Scale Industry Division
Ministry of Commerce and Industry
Addis Ababa
Mr. Kibert MENGISTU
Economist
Planning Commission
Addis Ababa

HAITI
M. Guy BAUDUY
Conseiller, Division de l'Industrie
Département du Commerce et de l'Industrie
Port-au-Prince

HAUTE-VOLTA
M. Dié Roger PARE
Conseiller des Affaires Economiques
Direction du Développement Industriel
Ouagadougou
M. Hamabe DIALLO
Directeur Général, OPEV
Ouagadougou

LESOTHO
Mr. Pulumo MOKLETHA
Assistant Secretary
Ministry of Commerce and Industry
Maseru

MALI
M. Seydou DOUMBIA
Directeur de l'Industrie
Bamako

NEPAL
Mr. Jeeban Lal SATYAL
Director-General, Department of Industry
Kathmandu
Mr. Ajit Narayan Singh THAPA
Executive Chairman
Industrial Services Centre
Balaju, Kathmandu

NIGER
M. Grancis LODY
Chargé du Secteur Industrie et Commerce
Direction des Plans et Programmes
Ministère du Plan
Niamey

UGANDA
Mr. Joseph ADROLE
Acting Permanent Secretary
Ministry of Industry and Power
Kampala

**REPUBLIQUE
UNIE DE TANZANIE**
Mr. Fulgence Michael KAZAURA
Principal Secretary
Ministry of Industries
Dar-es-Salaam
Mr. Humphrey M. KALOMO
Senior Development Officer
National Development Corporation
Dar-es-Salaam

RWANDA
M. Symphorien NTEZILIZAZA
Conseiller d'Ambassade
Représentant Permanent Adjoint
du Rwanda auprès de l'ONU
Ambassade du Rwanda
Bonn-Bad Godesberg

SANDA OCCIDENTAL

Mr. Charles Joseph STANLEY
Senior Industrial Development Officer
Department of Economic Development
Apia

SOMALIE

Mr. Ahmed Sheikh ISSA
Director General
Ministry of Industry
Mogadiscio

SOUDAN

Mr. Mansour Yousif ELAGAB
Inspector, Industry Sector
Ministry of Planning,
Khartoum

TCHAD

M. Elie Ndoubayidi DIONDADJI
Chef de Division des Relations internationales
Direction de l'Industrie
Ministère de l'Economie, du Plan et des Transports
N'Djamena

**YEMEN
DEMOCRATIQUE**

Mr. Zuhi Mahmoud SAIED
Director of Planning and Minister's Adviser
Ministry of Industry
Aden

Gouvernements ayant des programmes d'aide et des institutions de financement^{a/}

BELGIQUE

- M. H. FONDER, Conseiller, Représentant suppléant de l'ONUDI
- M. C. MONNOYER, Conseiller auprès de Représentant permanent auprès de l'ONUDI

FINLANDE

- M. H. KOHONEN, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI

ITALIE

- M. P. PENSA, Représentant permanent auprès de l'ONUDI
- M. G.L. CORTESE, Division de la coopération technique, Ministère des Affaires étrangères

JAPON

- M. Y. YAMAGISHI, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI

NORVEGE

- M. J.G. JOELLE, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI

PAYS-BAS

- M. V.J.J.M. DRUYNS, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

- M. E. CARSTENSEN, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI

ROYAUME-UNI

- M. A. LLOYD, Représentant suppléant auprès de l'ONUDI

SUEDE

- M. M. GRILL, Représentant permanent auprès de l'ONUDI

^{a/} N'ont participé qu'à la dernière partie de la Réunion.

SUISSE

H. J. STREULI, Coopération technique, Département politique fédéral

CHAMBRE DE COMMERCE D'AUTRICHE

H. H. HAPSBURG-LOTHRINGEN

H. K. RIEGER

FEDERATION BELGE DES INDUSTRIES DES METAUX

H. A. BAILY

FEDERATION BELGE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

H. L. NIJMEGENUYS

FONDS ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (AFESD)

H. Osman Hardan HAY

INTER-ARAB INVESTMENT GUARANTEE CORPORATION

Mme. S. FARID

H. C. MEHDIZBI

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE (SFI)

H. H. BURMEISTER

FONDS SPECIAL DE L'OPEP

H. M. GARADAGHIPOOR

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (CCEE)

H. A. LECLERC

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE)

H. B. ROBLANTS DU VIVIER

Mme. T. SCHARF

COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES EUROPÉENNES

M. H.P. LOGGIE

COMITÉ EUROPÉEN POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (CECI)

M. A. CHAPON, Ambassadeur

Organisations des Nations Unies et organismes liés à l'ONU

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), GENÈVE

M. Philip A. MECK, Expert principal pour les questions de gestion et de développement des petites entreprises

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL (CCI) CNUCED/GATT, GENÈVE

M. Jackson M. KESSI, Spécialiste de la documentation commerciale

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO), ROME

M. Husain Ali B. PARPIA, Fonctionnaire principal, Service des industries alimentaires et agricoles, Division des services agricoles

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED), GENÈVE

M. Peter John GIMLIN, Economiste, Division des produits manufacturés

M. Anthony NGORORANO, Economiste, Division de la recherche

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP), BANGKOK

M. Johan Lodweyk VAN EYNDHOVEN, Consultant

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA), ADDIS-ABABA

M. George M. KIMANI, Chef par intérim, Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie.

Fonctionnaires de l'ONUDI

- M. E. Napoliello, Directeur de la Division de la coordination des politiques
- M. A. Sylla, Directeur de la Division des services de conférence, de l'information et des relations extérieures
- M. E. Becker-Doost, Directeur Bureau du Programme de coopération en matière
M. A.K. Basak, Directeur adjoint d'investissements, Programme de coopération
Banque mondiale/ONUDI
- M. H.M. Aref, Chef par intérim de la Section des agro-industries, Division des opérations industrielles
- M. A. Vassiliev, Chef de la Section de la formation, Division des opérations industrielles
- M. K. Ahmed, Chef par intérim de la Section des pays les moins avancés, Division de la coordination des politiques
- Mme. I. Lorenzo, Administratrice du Programme de coopération en matière d'investissements, Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI
- M. G. Van Doosse Laere, Conseiller principal hors siège pour le développement industriel
- M. S. Zampetti, Section de la planification, Division des opérations industrielles
- M. Y. Fahmy, Bureau du Programme de coopération en matière d'investissements, Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI
- M. H. Ionescu, Section des pays moins avancés, Division de la coordination des politiques (Administrateur chargé de la l'union).



G - 332



77. 09 . 26